

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT représenté par **M. Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or, représenté par son Président, **M. François SAUVADET**

ET

La Communauté de cOmmunes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS), représentée par
son Président, **M. Patrick MOLINOZ**,

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les contrats de plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- ✓ Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- ✓ Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositions contractuelles existantes seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Diagnostic et enjeux

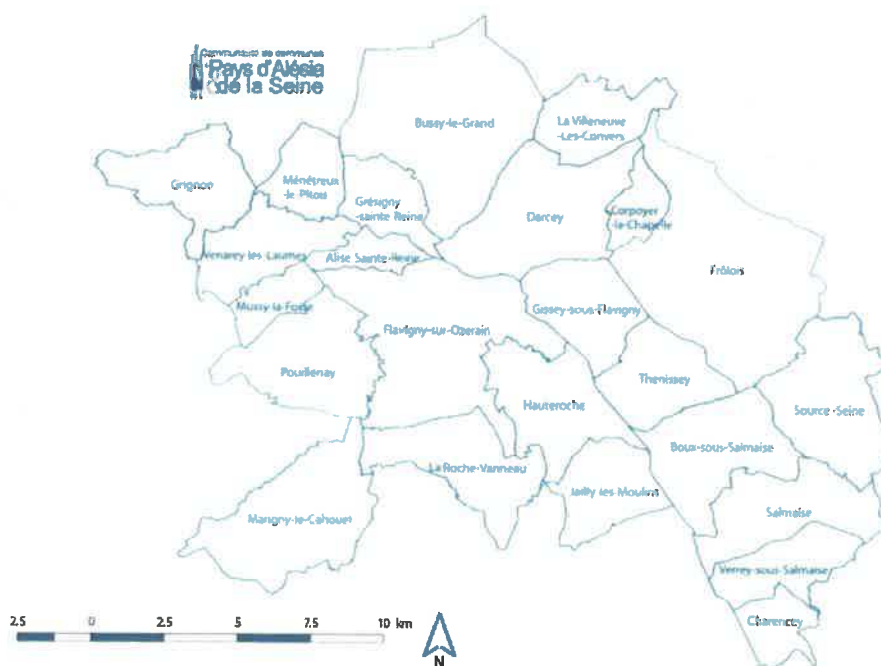
2.1 PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Créée le 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS), est située au Nord-Ouest du Département de la Côte d'Or en région Bourgogne, à environ 40 km de Dijon et 15 km de Montbard. Ce territoire est niché au cœur de l'Auxois, communément appelé le « Pays d'Alésia », célèbre pour la bataille opposant Vercingétorix, fédérateur de la Résistance gauloise, aux armées romaines de Jules-César en 52 avant Jésus-Christ. Le territoire est bordé à l'est par la Seine qui y prend sa source.



La COPAS regroupe les 23 communes de l'ex-canton de Venarey-Les Laumes : Alise-Sainte-Reine, Boux-Sous Salmaise, Bussy-Les-Grand, Charencey, Corpoyer-La Chapelle, Darcey, Flavigny-Sur-Ozerain, Frôlois, Giséy-Sous-Flavigny, Grésigny-Sainte-Reine, Grignon, Hauteroche, Jailly-Les-Moulins, Marigny le Cahouet, Ménétreux-Le-Pitois, Mussy-La Fosse, Pouillenay, La Roche-Vanneau, Salmaise, Source-Seine, Thenissey, Venarey-Les Laumes, Verrey-Sous-Salmaise, auxquelles s'ajoute une commune du canton de Baigneux-Les juifs, La Villeneuve-Lès-Converts.

Territoire à dominante rurale, Venarey-Les Laumes en est le centre-bourg et accueille également le siège de l'EPCI.



LES POINTS ESSENTIELS

24 communes

1 bourg-centre (chef-lieu de canton jusqu'en 2015): Venarey-Les Laumes

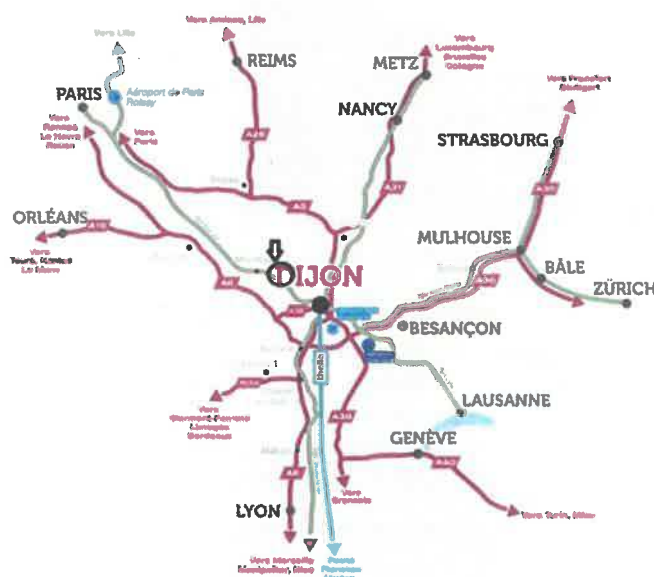
7496 habitants (INSEE 2018)

24 hab/km² (densité de population moyenne en Côte d'Or: 60,8 hab/km²)

315 km² (superficie du territoire intercommunal)

a. Un territoire au cœur des grands axes de communication

Bien que rural, le territoire de la COPAS est idéalement situé sur l'axe "Paris-Lyon-Marseille", ce qui lui permet de bénéficier à proximité de nombreux moyens de communication, indispensable pour son développement.



LES POINTS ESSENTIELS

3 gares TER + accès en 15 minutes à une gare TGV (Montbard)

Proximité de la capitale régionale, Dijon (- de 30 min) et de Paris (1h30)

Un accès à l'autoroute A6 en 20 min, à l'A5 en 45 mn

L'aéroport régional Dôle-Jura se situe à moins d'une 1h30

b. Les compétences de la Communauté de Communes

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine dispose de nombreuses compétences, réparties en 3 catégories : obligatoires, optionnelles et facultatives.

OBLIGATOIRES	OPTIONNELLES	FACULTATIVES
Aménagement de l'espace communautaire (PLUI...)	Protection et mise en valeur de l'environnement	Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
Actions de développement économique	Politique du logement et cadre de vie	Etude à caractère environnementale

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Politique de la ville (contrat de ville, dispositif prévention de la délinquance...)	Aides aux actions culturelles et études des équipements sportifs d'intérêt communautaire
Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés	Création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	Concertation sur les questions scolaires
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	Construction et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire	Informatique et TIC d'intérêt communautaire (réseau intranet)
	Construction et gestion d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Mise à disposition de personnels nécessaires à l'accomplissement des compétences communales
	Action sociale d'intérêt communautaire	Gestion de l'immobilier abritant la gendarmerie
	Création, gestion de MSAP	Création et gestion de déchèteries
	Autorité Organisatrice des Mobilités - Loi LOM	

La COPAS est une collectivité dont **l'activité est principalement tournée vers les services au public** et en particulier l'accompagnement des familles. Cette orientation s'est renforcée au fil de la construction communautaire et permet aujourd'hui d'offrir sur le territoire l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

A ce titre la COPAS est propriétaire de biens immobiliers dont elle assure l'entretien et la gestion, ce qui lui permet de conserver des services publics de proximité (maison de santé, espace France Services, médiathèque, piscine, gendarmerie, accueils périscolaires).

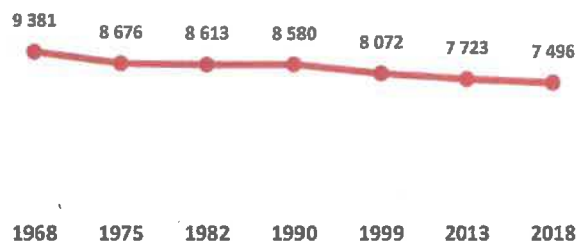
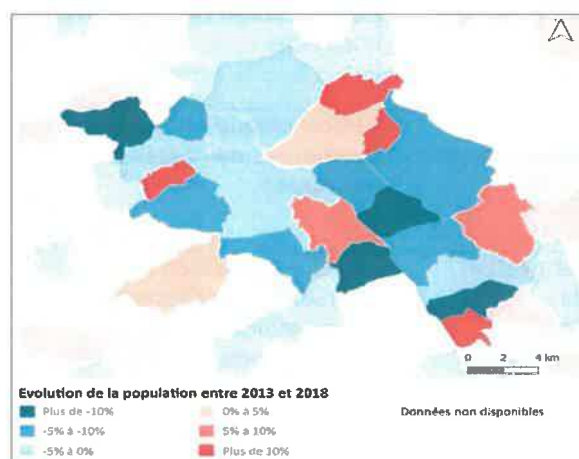
La COPAS dispose d'un **pôle environnement important** qui assure la gestion de la collecte des déchets **en régie**. **La COPAS a été la 4^{ème} collectivité de France à mettre en œuvre un dispositif de redevance incitative (REOM) fondé sur un système de pesée embarquée** (les redevables paient en fonction du poids de déchets effectivement envoyé à l'enfouissement/incinération).

Le **service public d'assainissement non collectif** est également géré en régie.

La COPAS dispose également de la compétence pour mener des études à visée environnementale.

2.2 DEMOGRAPHIE

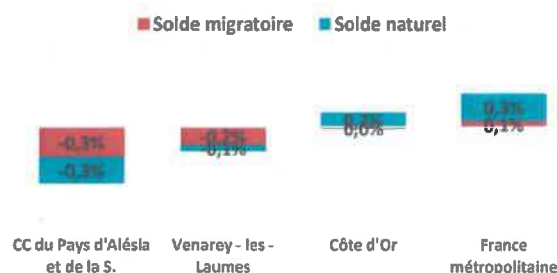
a. Un territoire peu dense qui perd de moins en moins d'habitants



Evolution de la population de 1968 à 2018

On observe sur le territoire une diminution de la population depuis 1968 (-20,09% entre 1968 et 2018). Cette même observation est faite sur le territoire voisin, la Communauté de Communes du Montbardois qui enregistre une baisse d'environ -17% sur la même période.

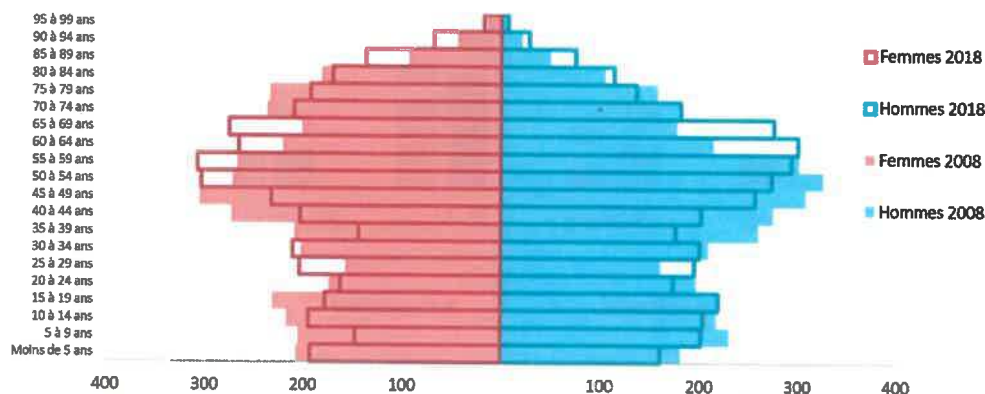
Cette diminution de la population s'oppose à ce qui est observé à l'échelle du Département (+27% entre 1968 et 2018) et à l'échelle nationale (+30%). La COPAS perd donc des habitants depuis de nombreuses années, mais cette perte tend à se réduire puisqu'entre 2010 et 2018 on note une diminution de la population de 2,86%.



La baisse de la population s'explique par des soldes migratoires et naturels négatifs. En effet entre 2013 et 2018 le solde naturel moyen de la COPAS était pour chaque année de -0,3%, tout comme le solde migratoire.

b. Une population qui vit plus longtemps

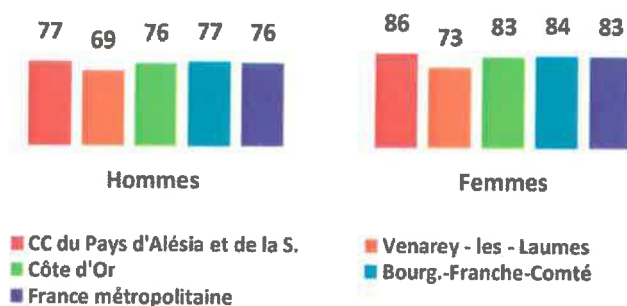
Pyramide des âges de la population de la COPAS



La pyramide des âges de la COPAS, en forme de feuille de chêne, montre le vieillissement de la population avec une sur-représentation des 54-70 ans (les baby-boomers) et une forte baisse de la natalité puisque la base se réduit et tend, à l'avenir à créer une pyramide en forme « champignon ». On remarque également une forte perte des 20-30 ans qui peut s'expliquer par un départ des jeunes (pour les études ou pour un 1^{er} emploi par exemple).

On notera d'ailleurs que la COPAS ne dispose pas d'établissement d'enseignement supérieur, ce qui explique pourquoi les jeunes qui veulent étudier partent dans des villes ayant ce type d'établissement (Dijon notamment).

c. Une population qui vit plus longtemps.



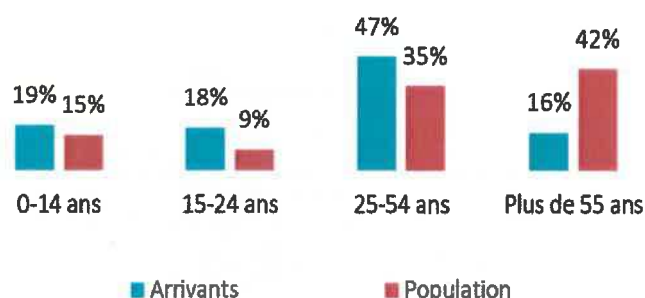
Âge de décès moyen par sexe sur la période 2017-2019

L'analyse de l'âge de décès moyen entre 2017 et 2019 montre que la population de la COPAS vit plus longtemps (77 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes). Cette moyenne est nettement supérieure à la Commune centre-Bourg Venarey-Les Laumes, mais aussi à la moyenne du Département et de la Région (notamment pour les femmes). Ce vieillissement de la population nécessite donc des services spécifiques tournés vers ces populations (services de santé, maintien à domicile, maison de retraites, services à la personne etc.).

Pour cela, la COPAS dispose d'un centre social important dont une grande partie est tournée vers les seniors. Un EHPAD est également présent sur la COPAS, situé sur la Commune d'Alise-Sainte-Reine, tout comme des habitations Vill'âge bleu, sur la Commune de Venarey-Les Laumes.

La COPAS a également créé une maison de santé à Venarey-Les Laumes afin d'attirer des professionnels de santé et de les maintenir sur le territoire.

d. Un territoire qui attire les actifs



Âge des arrivants par rapport au reste de la population

On remarque que la plus grande proportion des personnes s'installant sur la COPAS a entre 25 et 54 ans (47%), soit des personnes en âge de créer une famille et de travailler. On peut imaginer que cette nouvelle population au profil différent est attirée, soit par l'emploi, soit par la qualité de vie et/ou les services offerts.

La COPAS dispose d'importants services aux familles, à travers son centre social qui pilote notamment les services enfance et petite enfance (périscolaire, extrascolaire, crèche...), facilitant le travail des parents. Les équipements publics présents sur ce territoire rural sont également importants en nombre et qualité : équipements sportifs nombreux et diversifiés, équipements culturels, services publics de proximité...

Cette catégorie de la population (25-54 ans) est la catégorie la plus susceptible de permettre une augmentation de la population jeune puisque c'est la catégorie statistiquement qui crée le plus de naissances. Il est donc important de l'attirer et de la maintenir sur le territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
-Très bon niveau de services et équipements publics de qualité. -Disponibilité et prix du foncier qui facilitent l'accès à la propriété -Diversité et dynamisme de l'offre commerciale et artisanale -Productions agricoles de qualité -Proximité de Dijon (TER) / Paris (TGV)	- « Fuite » des populations jeunes (20-30ans) -Patrimoine bâti vieillissant -Manque de foncier d'entreprises -Déficit d'image -Equipements numériques incomplets (fibre non présente sur la totalité du territoire)
OPPORTUNITES	MENACES
-Environnement préservé -Valorisation des circuits courts alimentaires -Qualité de vie -Territoire intelligent et durable	-Avenir des services publics et de certains services marchands (banque) -Fragilité de la stabilisation démographique -Age des acteurs économiques

ENJEUX DEMOGRAPHIQUES :

Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique

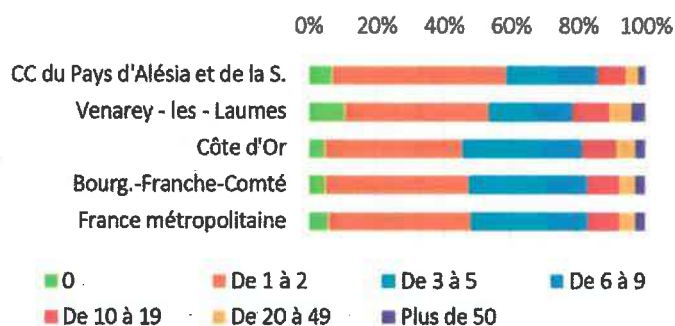
- ✓ **Renforcer l'attractivité résidentielle afin d'attirer de nouvelles populations**
- ✓ **Renforcer le développement de services et équipements publics**
- ✓ **Maintenir un haut niveau de services publics de qualité et de proximité**

2.3 ECONOMIE/EMPLOI

Au 1^{er} juillet 2021, la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine compte 416 entreprises. La très grande majorité sont des TPE de moins de 10 salariés.

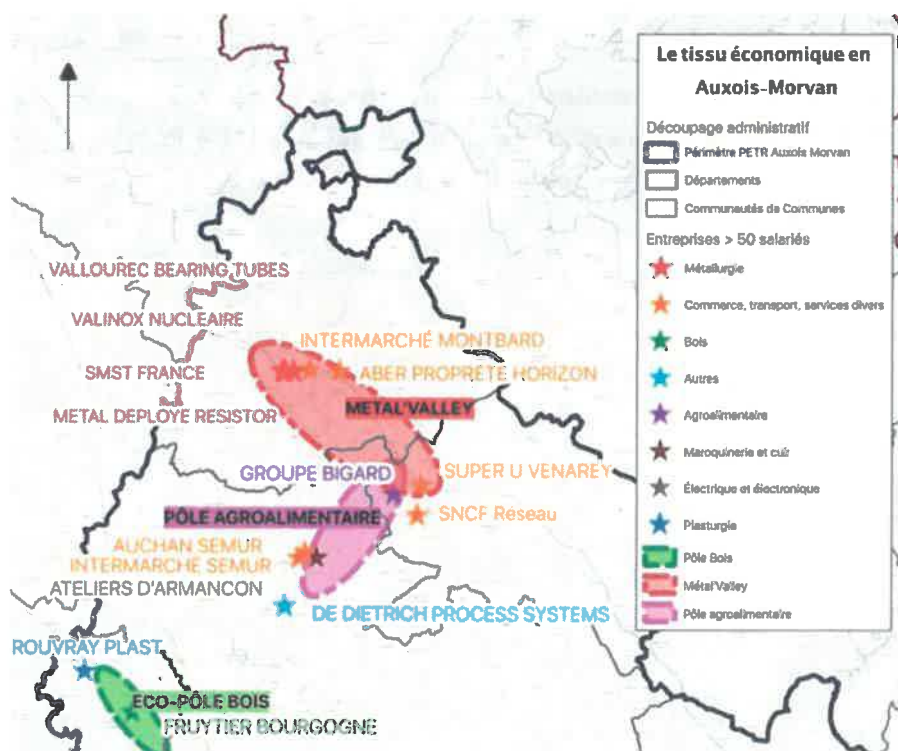
En effet, au 1^{er} juillet 2021, 51% des entreprises de l'EPCI ne comptent qu'entre 1 et 2 salariés (42% au niveau National).

Cependant, que ce soit au niveau de la répartition ou de la typologie des emplois, le territoire révèle de grandes disparités.



Nombre de salariés par entreprises (Source SIRENE)

a. Un moteur économique à l'ouest, autour de Venarey-Les Laumes

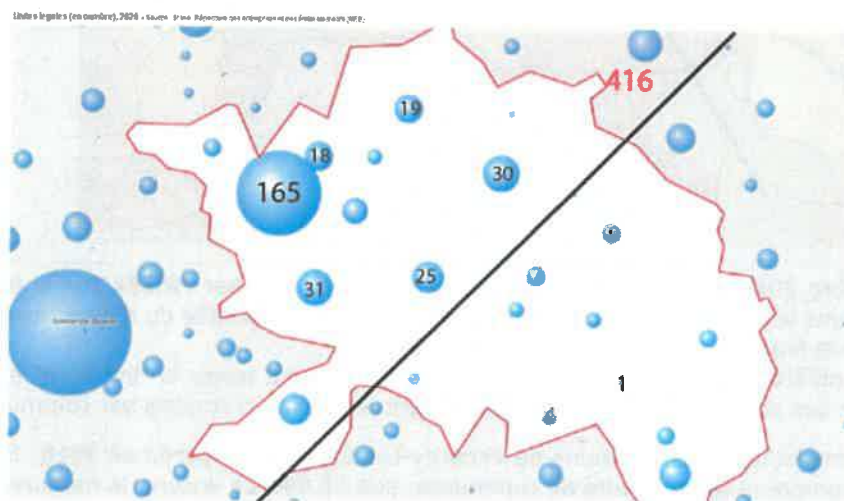


Contrairement à d'autres intercommunalités où la ville principale est géographiquement située au cœur du groupement, le centre économique et administratif de la COPAS se trouve à l'extrême ouest. C'est là que l'on trouve la majorité des emplois, des services et donc des habitants.

L'ancien chef-lieu de canton et sa périphérie immédiate (Pouillenay, Mussy-La Fosse, Grignon, Alise-Sainte-Reine, Grésigny-Sainte Reine, Ménetreux-le Pitois et Marigny-Le Cahouët) compte pour 65% de la population totale de l'intercommunalité alors qu'elle ne représente que 29% du nombre de communes et seulement 19% de la superficie du territoire.

La carte ci-dessous présente la démographie des entreprises par commune. La différence entre la partie Est et Ouest est criante au point qu'elle peut se matérialiser ici par une "frontière" (le trait noir). La Commune de Venarey-Les Laumes concentre plus du tiers des entreprises de la COPAS (165 sur 416). On peut la considérer comme la Commune « motrice » du territoire.

Nombre d'entreprises par commune :



b. Un « Territoire d'Industrie »

C'est également à l'est du territoire que l'on retrouve une des caractéristiques de l'économie locale, une présence importante de l'industrie.

Un acteur historique est présent à Venarey-Les Laumes, la SNCF, dont l'établissement industriel est spécialisé dans la maintenance des équipements de signalisation ferroviaire. A noter qu'il est le seul site en France à réaliser ce type d'activités pour des entreprises françaises et européennes.

En 2008, 8 entreprises du domaine de la métallurgie à Montbard et Venarey-Les Laumes se sont regroupées sous le nom de "Metal'Valley", unissant leurs forces pour rendre plus attractif le territoire et contribuer à la promotion de la filière et de la formation professionnelle.

Une reconnaissance de l'Etat de ce caractère industriel est arrivée en 2018 avec la sélection d'un ensemble regroupant 4 communautés de communes de la Haute Côte d'Or dont la COPAS dans le programme "Territoires d'Industrie".

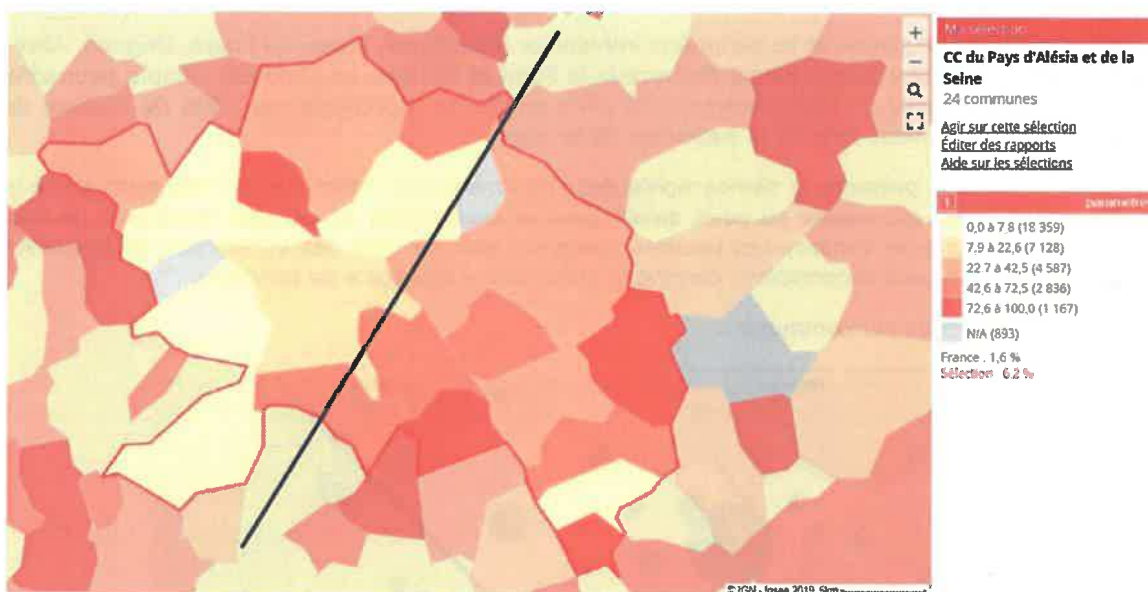
Ce dispositif s'inscrit dans une logique de reconquête industrielle souhaitée par le gouvernement et doit permettre à l'ensemble des pouvoirs publics et acteurs industriels de se réunir afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre.

Comité de projet, groupe de travail thématique, de nombreuses réunions ont lieu depuis 2019 et un contrat est actuellement en cours de finalisation. Ce contrat comprendra plusieurs fiches et actions concrètes sur les thèmes de l'attractivité, du recrutement, du numérique ou encore de la valorisation des filières et des circuits courts.

c. L'Est du territoire plus tourné vers l'agriculture

1 Part des agriculteurs exploitants dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%) 2016 ▼

ACTIONS



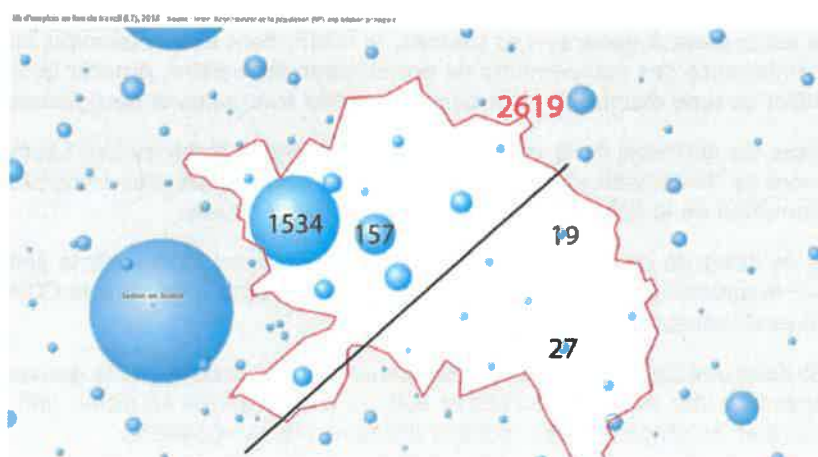
Au 31 décembre 2015, 16% des établissements actifs recensés par l'INSEE sur le territoire de la COPAS sont dans le secteur agricole, contre seulement 8,7% à l'échelle du département et 6% pour l'ensemble de la France.

Là encore, la différence Est/Ouest est très marquée et l'on peut tracer la "frontière" exactement au même endroit que sur la carte précédente présentant le nombre d'emplois par commune.

En termes d'emploi, la seule commune de Venarey-Les Laumes comprend en 2018, 1534 des 2619 emplois que compte la communauté de communes, soit 58,5%. Là encore, la fracture est-ouest est marquée puisque la majorité des emplois se concentrent à l'ouest.

Les principaux employeurs se situent à Venarey-Les Laumes et dans les Communes immédiatement voisines. Mais surtout, ces communes hébergent également les entreprises ayant le plus d'employés et donc offrant plus d'emplois.

Nombre d'emplois par commune :



La localisation de Venarey-Les Laumes et de ses voisins proches, rend plus propice à l'installation de grosses entreprises. En effet, elles sont situées à proximité des principaux axes routiers et ferroviaires.

La maîtrise du foncier à Venarey-Les Laumes est également un facteur permettant l'installation d'entreprises de taille importante. C'est la raison pour laquelle lorsque la COPAS a créé une Zone d'Aménagement Economique, dont elle a la compétence, celle-ci a été implantée à Venarey-Les Laumes où le foncier était immédiatement disponible et maîtrisé par la collectivité, tout en étant connecté au réseau routier Départemental. Ce qui en fait une commune plus attractive pour les entreprises.

Ainsi on retrouve à l'ouest du territoire de l'EPCI les principales entreprises créatrices de nombreux emplois (Bigard, Vallourec Umbilicals, Dijon Céréales, on peut également citer les Anis de Flavigny, etc.).

La volonté forte de la Commune de Venarey-Les Laumes, d'attirer des entreprises y contribue également. A titre d'exemple, l'installation de l'usine Vallourec Umbilicals est le fruit d'un travail de plus de 10 ans favorisé par la création de la Société d'Economie Mixte VLL Alésia Seine Développement détenue en majorité par la Commune de Venarey-Les Laumes et la COPAS.

Les administrations et services publics sont également plus présents dans la partie ouest de l'EPCI, c'est d'ailleurs à Venarey-Les Laumes que se situe le siège de la COPAS. Ces administrations sont également génératrices d'emplois. On retrouve donc des administrations importantes telles que la SNCF, le service de gestion comptable de la DGFIP, la Poste, la gendarmerie, le SDIS, situés à Venarey-Les Laumes, mais aussi l'hôpital d'Alise Sainte-Reine ou encore le Muséoparc.

La Commune de Ménétreux-Le Pitois dispose d'une zone d'activité au lieu-dit « Saussis Bailly ».

Cependant, il n'y a plus de foncier disponible pour l'implantation de nouvelles entreprises, la ZAE étant désormais entièrement occupée, tout comme la ZA de Ménétreux-le Pitois. Une Zone d'Aménagement Différée a été créée sur la Commune de Ménétreux-Le Pitois à proximité de la zone d'activités et de la ZAE, afin d'accueillir de nouvelles activités économiques.

ENJEUX Economiques :

Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs, accompagner à la transition numérique et valoriser le « local »

- ✓ **Créer de nouvelles zones d'activités pour attirer de nouvelles entreprises et permettre le développement des entreprises existantes**
- ✓ **Soutenir de nouvelles formes de travail (co-working, télétravail...) en proposant des solutions adaptées aux attentes des acteurs.**
- ✓ **Accompagner et renforcer la transition numérique au service de l'économie de proximité, des circuits courts, de la valorisation des savoir-faire locaux**

d. Un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale, mais des travailleurs moins qualifiés.

La COPAS a un taux de chômage plus faible qu'au niveau Départemental et Régional. Ce qui, d'après les professionnels de l'emploi, et notamment pôle Emploi, peut supposer une plus grande difficulté à recruter du personnel pour les entreprises.

	Demandeurs d'emploi cat. ABC au 31 octobre 2021								
	Total	Par tranche d'âge						Bénéficiaire du RSA	
		Moins de 25 ans		25 à 49 ans		50 ans et plus			
		Volume	Part	Volume	Part	Volume	Part	Volume	Part
CC du Pays d'Alésia et de la Seine	465	56	12%	266	57%	143	31%	48	10%
Côte d'Or	39 488	5 536	14%	23 526	60%	10 426	26%	4 958	13%
Bourgogne-Franche-Comté	212 565	29 865	14%	124 645	59%	58 055	27%	26 330	12%

Données : Pole Emploi

S'ajoute à cela, une population moins qualifiée. Les données de la population non-scolarisée (ayant théoriquement terminé ses études) montre que le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur n'est que de 17% au sein de la COPAS contre 30% en Côte d'Or et 31% au niveau national. Les taux de personnes titulaires de CAP-BEP, sont quant à eux supérieurs au Département (35% contre 26%), comme au niveau national (25%).

Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle*



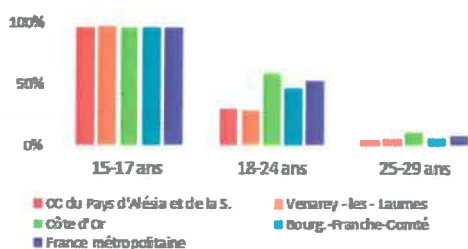
Source : INSEE 2018

Le graphique des CSP est cohérent avec les données mentionnées ci-dessus. En effet, on observe une grande part de professions intermédiaires, employés et ouvriers. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 5% en 2018 pour la COPAS (10% au niveau national).

Les entreprises locales ont donc non seulement plus de difficultés à trouver du personnel disponible (n'ayant pas d'emploi) mais aussi à trouver du personnel plus qualifié.

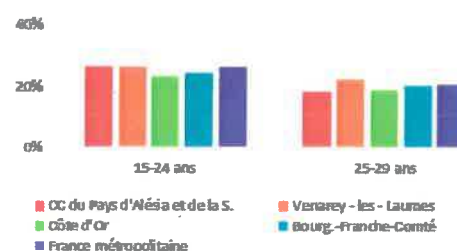
e. Les jeunes face à l'emploi

Scolarisation des 15-29 ans



Source : INSEE 2018

Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2018

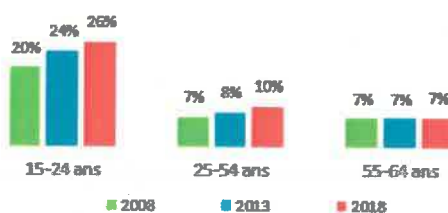
Les jeunes du territoire arrêtent leurs études plus tôt. On le remarque grâce aux données de 2018 qui indiquent que 30% des 18-24 ans de la COPAS sont encore scolarisés, alors que ce taux est de 60% au niveau départemental et de 52% au niveau national. Les jeunes de la COPAS font donc des études plus courtes.

S'ajoute à cela un taux de chômage de 26% (en 2018) pour les 15-24 ans, soit plus d'un quart des jeunes actifs. Ce phénomène, est identique à ce qui est observé au niveau Régional, mais est plus important que le reste du Département où le taux de chômage des jeunes est de 23%.

Le chômage des jeunes augmente avec le temps, puisqu'en 2008 le taux de jeunes actifs au chômage est de 20%.

Venarey-Les Laumes contribue à augmenter le taux des emplois stables chez les jeunes puisque 58% sont embauchés en CDI ou sont titulaires de la fonction publique, alors que ce taux est entre 52% et 53% dans tous les territoires comparés.

Taux de chômage* par tranche d'âge



Source : INSEE 2008-2018

Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique



Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 119

Source : INSEE 2018

Les 20-24 ans salariés à temps partiel



Nb de 20-24 ans à temps partiel : 45

Source : INSEE 2018

Un travail important est engagé depuis plusieurs années par la COPAS pour accompagner les jeunes en recherche d'emploi. Depuis 2020 en particulier le Point Information Jeunesse animé par le centre social, en lien avec la mission locale et Pôle Emploi, accompagne les jeunes pour les orienter aussi bien dans l'emploi que dans les formations disponibles.

L'espace France services, dont la convention a été signée en 2021 permet également un lien entre les demandeurs d'emploi et les partenaires (Pôle emploi, CAF, etc.).

ENJEUX Emploi : donner l'envie et les moyens aux jeunes de travailler sur le territoire

- Faire connaître les différentes formations et attentes des entreprises pour orienter les personnes vers les entreprises qui recrutent.
- Poursuivre les liens avec les partenaires tels que la mission locale et Pôle Emploi.
- S'appuyer sur les opérations nationales telles que « 1 jeune, 1 solution » ou encore les conventions de partenariat Etat/Intercommunalité pour la mobilisation en faveur de l'emploi.

2.4 HABITAT/LOGEMENT

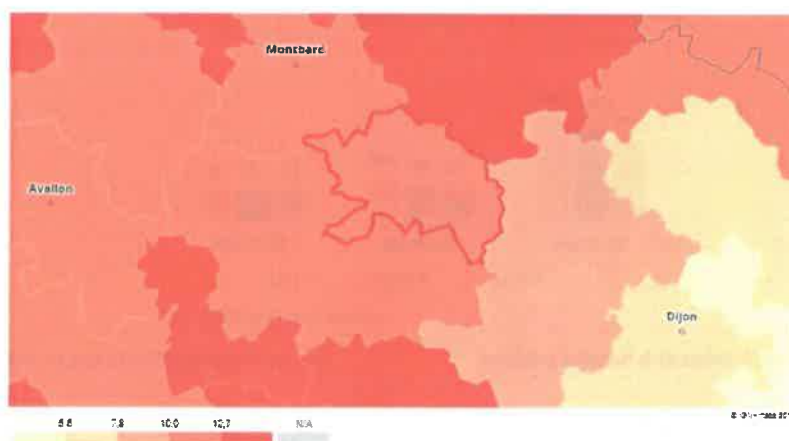
a. Les différents types d'habitat : part entre résidence principale et résidence secondaire

En 2018, le nombre de logements présents sur le territoire était de 4 735 et est composé à 73,6% de résidences principales.

Les résidences secondaires, sont majoritairement situées à Flavigny-sur-Ozerain (près de 40% des habitations), et elles sont très faibles à Venarey-Les Laumes (moins de 3%) tout comme à Darcey.

Ceci permet une certaine stabilité, il n'y a que peu d'écart entre les périodes de travail et les périodes de vacances scolaires, les services mis en place par les Communes sont donc des services « à l'année ».

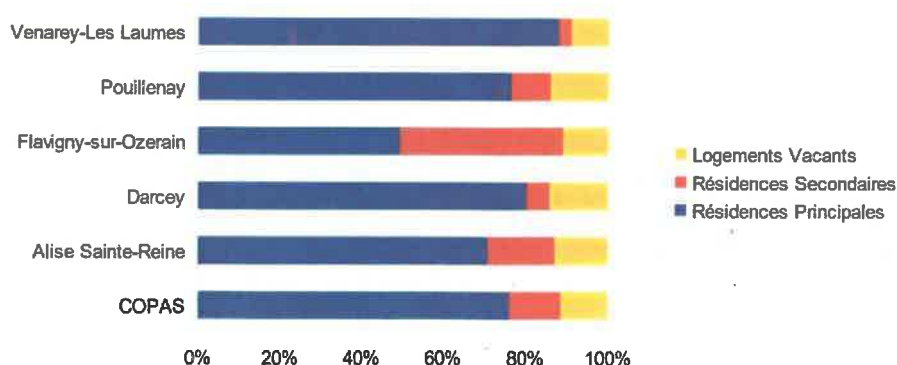
Part des logements vacants dans le nombre total de logements, 2016 (%) – source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale :



En 2016, la vacance du parc de logement est similaire sur les 3 communautés de communes du Nord Côte d'Or, (à savoir la COPAS, le Montbardois et la Communauté de Communes Terres d'auxois). Sur le territoire de la COPAS, il est de 12,2% ; sur le territoire de CC du Montbardois, il s'élève à 12,5% et très légère variation, il est de 12,6% sur la CC Terres d'Auxois. Sur la ville centre de la COPAS, à Venarey-Les Laumes, le taux de vacance n'est que de 9% en 2016. Ce taux est assez proche de celui du Département (8,3%) ainsi que de la tendance nationale (8,1%).

On observe que plus on approche de Dijon, plus cette vacance diminue. En effet, elle atteint 8,5% sur la CC Ouche et Montagne et 6,7% sur le territoire de Dijon Métropole.

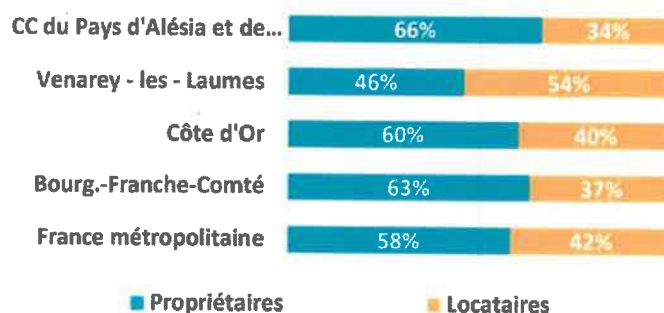
On observe que la vacance du parc s'est accentuée au fil du temps : elle a augmenté de plus de 4 points en 17 ans. En effet, de 7,9% en 1999, elle est passée à 8,1% en 2006, à 10,5% en 2011 pour atteindre 12,2% en 2016.



Sur les territoires environnants, le Montbardois, l'Avallonnais ou le Châtillonnais, cette tendance s'observe également, de manière plus ou moins prononcée.

b. Un territoire de propriétaires hors chef-lieu intercommunal

66% des habitants de la COPAS sont propriétaires de leur logement contre 58% au niveau national.

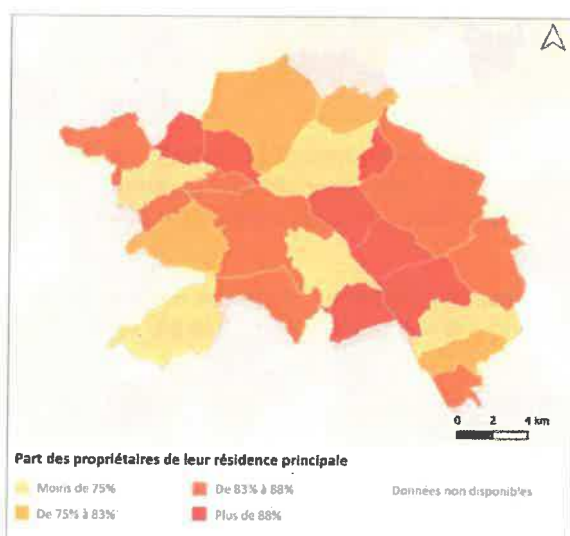


Cependant il y a de grandes disparités entre les Communes. Venarey-Les Laumes a 20% de propriétaires de moins que la COPAS, avec 46% elle est en dessous des moyennes nationale, régionale et départementale. Tandis que les Communes de Jailly-Les Moulins, Boux-Sous-Salmaise, Thenissey ou encore Grésigny et Ménétreux-le pitois ont plus de 88% de propriétaires occupants.

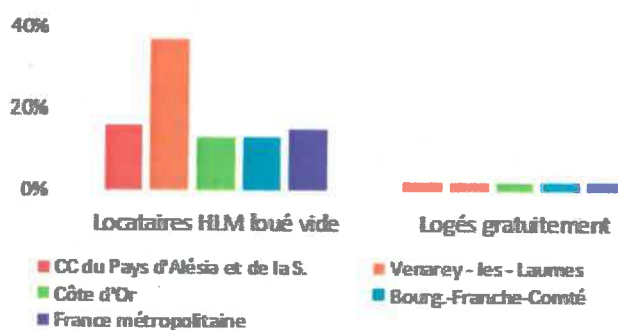
Ceci s'explique par le fait que Venarey-les Laumes concentre la quasi-totalité (98%) des logements sociaux de l'EPCI avec au 1^{er} janvier 2020, 580 logements HLM, lorsque l'ensemble de la COPAS en compte 591. En 2018, 16 pavillons ORVITIS ont été construits sur la Commune de Venarey-Les Laumes.

On dénombre 9 logements sociaux à Darcey et 2 à Verrey-sous-Salmaise.

Quant à la taille du logement, il s'agit à 58% de T3, à 17% de T2, à 14% de T4 et à 4% de T1. Enfin, les T5 représentent 3% du parc locatif social.

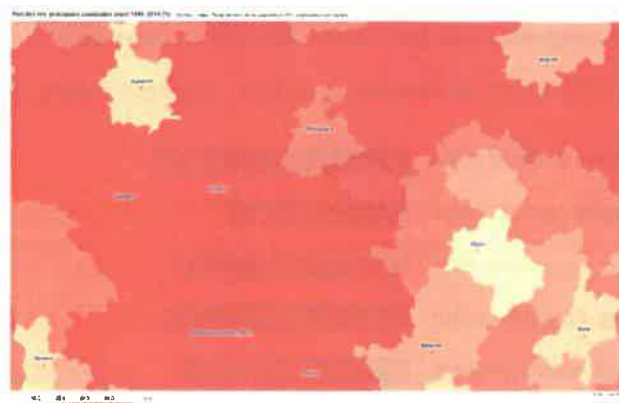


Locataires HLM* et hébergés à titre gratuit

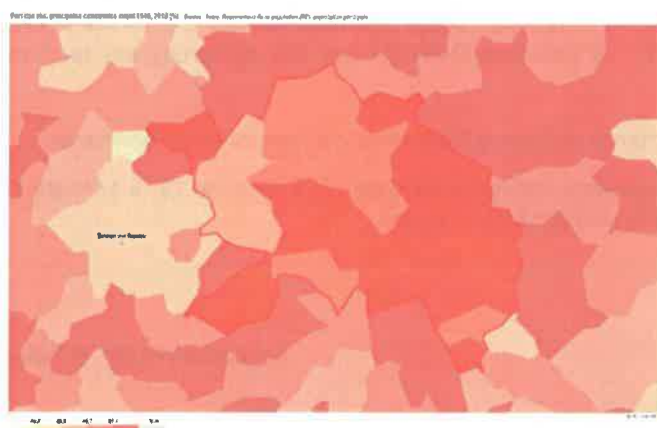


Source : INSEE 2018

c. Un parc de logement ancien



En 2018, sur le territoire de la COPAS, 46,8% des logements ont été construits avant 1946. Le parc de logements est donc considéré comme ancien. En effet, ce taux s'élève à 35,7% sur le territoire voisin, la communauté de communes du Montbardois. Au niveau national, le parc du logement est beaucoup plus récent puisque seulement 22,5% des logements ont été construits avant 1946. A noter que sur le territoire de Dijon Métropole, seulement 15% des logements ont été construits avant 1946.



L'ancienneté du parc de logements varie beaucoup entre les communes de la COPAS. En effet, la disparité est grande entre Venarey-Les Laumes dont 32,8% seulement de ses logements a été construits avant 1946 alors que ce taux s'élève à 76,6% sur Flavigny-sur-Ozerain et monte jusqu'à 94,9% sur la commune de Hauteroche.

La vacance et l'ancienneté du parc de logements sont liés. En effet, si un logement est trop ancien, sans être rénové, il subit une dégradation et ne correspond pas aux critères souhaités par un éventuel locataire ou acheteur.

Près de la moitié des logements de la COPAS a été construite avant 1946 (4,8%) et la vacance du parc a augmenté de 4 points entre 1999 et 2016, passant de 7,9% à 12,1%.

On observe que plus de 59% des ménages qui ont emménagé sur le territoire y sont encore 10 ans après (dont 28% y sont encore 30 ans après). Cela montre une stabilité des habitants dans leur choix de vie ; ils se sentent bien sur le territoire et ils y restent.

Aussi, si le territoire veut conserver son attractivité, il est nécessaire que le parc de logements soit adapté aux besoins de la population.

La Commune de Venarey-Les Laumes a lancé fin 2018 une mission d'urbanisme permettant de préfigurer la rénovation et la revitalisation du quartier Marcellin Berthelot. La consultation participative avec les habitants a permis d'aborder les questions relatives à la qualité de vie, les

espaces publics et les équipements ainsi que les déplacements afin de se projeter sur l'avenir d'un quartier historique. Considéré comme lieu de vie vivant et attrayant à une certaine époque, quel visage prendra-t-il demain ? Avec quels logements ? Des logements locatifs sociaux gérés par ORVITIS y sont d'ailleurs conservés.

Une opération « façades » a été lancée en mars 2020, par la Commune pour encourager par le biais d'une aide financière les propriétaires à entretenir leurs immeubles.

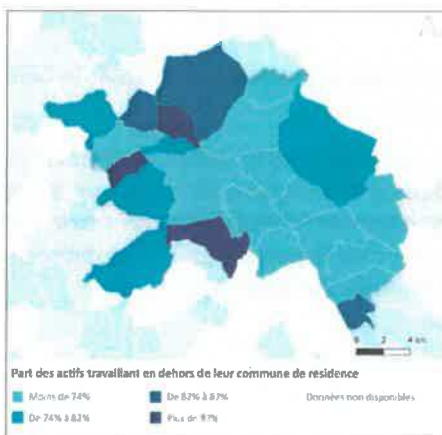
Plus globalement, la Commune de Venarey-Les Laumes est labellisée « Petites villes de Demain », ce qui permet au territoire communal mais aussi à la COPAS dans son ensemble de bénéficier d'une ingénierie qui travaille actuellement, sur un diagnostic ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) afin de mettre en œuvre les meilleures actions pour rajeunir le parc de logement ancien notamment avec la définition d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

ENJEUX Habitat/Logement : améliorer l'offre de logements sur le territoire

- ✓ **Développer l'offre locative (à loyer modéré notamment) sur l'ensemble du territoire de la COPAS et faciliter l'accession à la propriété**
- ✓ **Faciliter la rénovation du logement ancien pour lutter contre la vacance, l'étalement urbain et le gaspillage énergétique dans le cadre de Petite Ville de Demain et de la démarche d'OPAH (démarche d'optimisation énergétique, une orientation des citoyens vers la plateforme de rénovation énergétique via France Service etc.)**
- ✓ **Mettre en valeur les centres-bourg anciens en agissant sur les espaces publics tout en créant des lieux de vie.**

2.5 MOBILITES

a. Les mobilités à l'intérieur de la COPAS



87% des ménages de la COPAS possèdent une voiture ou plus. L'utilisation de la voiture dans ce territoire à dominante rurale est rendue nécessaire pour la majorité des ménages de la COPAS.

Pour autant les Communes essayent, à leur échelle, de mettre en place les infrastructures permettant aux habitants de limiter l'utilisation de leur voiture individuelle (pistes piétons cycles, voie cyclables, mise en place d'abris à vélo sécurisés, etc.). Le camping de Venarey-les Laumes, à d'ailleurs été labellisé « Accueil vélo » en 2021. La COPAS est également traversée par la vélo-route du canal de Bourgogne.

Les Communes de Grignon, Frôlois, Bussy-Le-Grand, Darcey, Alise-Sainte-Reine et Flavigny-Sur-Ozerain et Venarey-Les Laumes, ont mis en place une navette marché afin d'offrir une alternative à la voiture et un service de transport à tous, les mercredi matin, pour se rendre au marché de Venarey-Les Laumes.

Depuis le 1^{er} juillet 2021 la COPAS est autorité organisatrice des mobilités. En effet la COPAS a décidé le transfert de cette compétence conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant orientations des mobilités (LOM). Dans cette optique une étude sur les besoins et le développement des mobilités à l'intérieur de la COPAS est en cours de réflexion.

b. Les mobilités avec l'extérieur de la COPAS

La COPAS est située à proximité des grands axes de circulation (Gare TGV à 15 minutes, Gare TER, Autoroutes, routes départementales) avec comme porte principale le Pôle d'échanges Multimodal situé à Venarey-Les Laumes où se croisent les trains TER et bus Mobigo du Conseil Régional. De plus, la COPAS est desservie par 3 gares ferroviaires : Venarey-Les Laumes, Thenissey et Verrey-Sous-Salmaise.

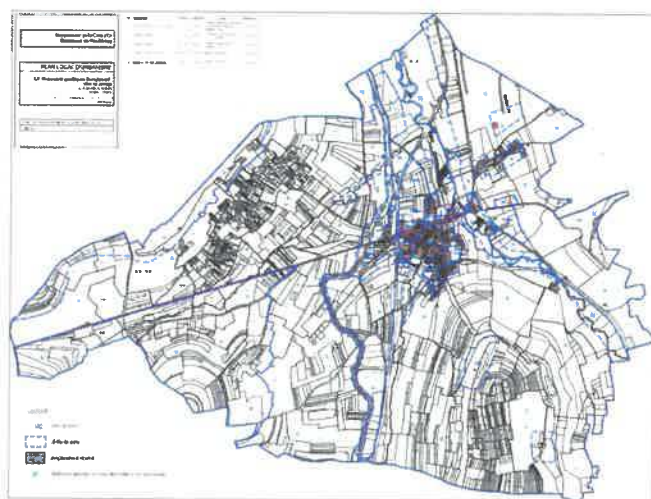
67% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence (ce chiffre est identique au niveau national). Une grande part des migrations domicile-travail se fait en voiture (74%).

ENJEUX Mobilités : Faire émerger une prise de conscience de l'importance des enjeux de mobilité et valoriser la multimodalité

- S'appuyer sur la nouvelle compétence LOM pour réfléchir à l'échelle de l'EPCI au développement des modes de déplacement alternatifs à l'intérieur de la COPAS.
- Encourager les modes de déplacements doux (favoriser les aires de covoiturage, les parkings relais, les pistes cyclables etc.).
- S'appuyer sur le PLUI en réflexion pour identifier les potentiels actions qui auront un impact sur les mobilités (privilégier l'urbanisation au plus près du tissu existant, favoriser le rapprochement entre les lieux de vie et les pôles de transport, par exemple).

Sur le territoire de la COPAS, 2 communes disposent d'un plan local d'urbanisme : Pouillenay et Venarey-Les Laumes. Deux Communes disposent d'une carte communale : Thenissey et Flavigny-sur-Ozerain. Les autres Communes ne disposent pas de document d'urbanisme.

Voici ci-dessous les règlements graphiques des PLU de Venarey-Les Laumes et Pouillenay. Le zonage donne un état des lieux de l'occupation du sol.



La Brenne, l'Oze, le Vau ou encore le Rabutin, le territoire intercommunal est traversé par de nombreux cours d'eau. Bien que nécessaire et agréable au cadre de vie, il n'en demeure pas moins qu'ils sont aussi une menace pour l'homme en cas de crues. C'est particulièrement le cas au niveau à Venarey-Les Laumes, ville principale de la COPAS.

21

Au travers de la carte ci-dessous, on constate qu'une partie importante de la commune est concernée par un risque inondation, ce qui n'est pas sans conséquence au niveau de l'aménagement et du développement économique.



Légende

Aléa inondation

- Zone de danger = Zone d'aléa fort
- Zone de précaution = Zone d'aléa moyen
- Zone de précaution = Zone d'aléa faible

Cotes de référence

- 208.45 Cote de la crue de référence en m (IGN69)
- Lignes d'iso-cote de crue

ENJEUX Urbanisme/ aménagement : faire émerger une prise de conscience des enjeux d'urbanisme à l'échelle de l'EPCI qui tienne compte des spécificités communales

- ✓ **Se doter d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale : PLUI**
- ✓ **Maîtriser le foncier pour permettre le développement de projets structurants pour le territoire (via les emplacements réservés, le droit de préemption etc.)**
- ✓ **Favoriser le développement du territoire en prenant en compte les spécificités des Communes et les aléas.**

2.7 CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

Le tourisme est une priorité pour la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine. L'ouverture du centre d'interprétation du MuséoParc Alésia en 2012 qui attire 80 000 visiteurs par an a dynamisé l'économie touristique et commerciale de tout le territoire. Avec les sites de Flavigny-sur-Ozerain, de Bussy-le-Grand, des Sources de la Seine et de Salmaise mais aussi avec le canal de Bourgogne, des forêts et rivières préservées et un réseau exceptionnel d'églises, châteaux et monuments, le territoire de la COPAS est une destination de choix au cœur de l'Auxois.

C'est pourquoi en 2018, la COPAS a constitué une Société Publique Locale du Tourisme et de la Culture afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique et culturelle.

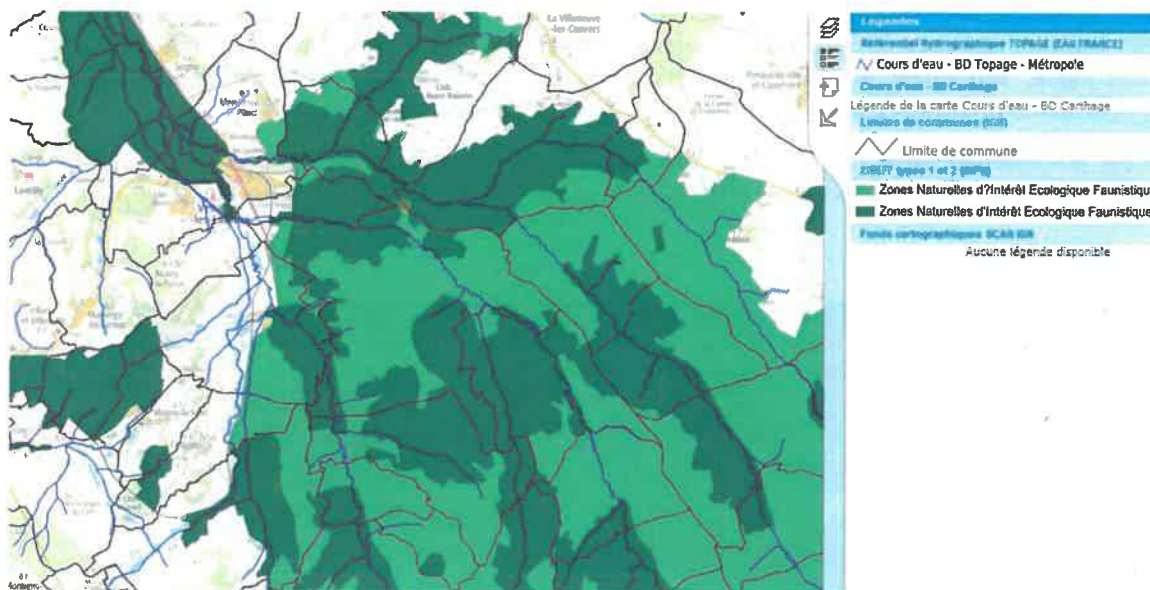


ENJEUX TOURISTIQUES : Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous

- Renforcer la prise de conscience de l'importance d'un développement touristique durable pour l'ensemble des acteurs de la COPAS
- Réussir la mutation de l'office de tourisme en office du tourisme de la culture et du commerce
- Engager une politique de marketing territoriale différenciante s'appuyant sur l'identité Auxois Morvan en Bourgogne

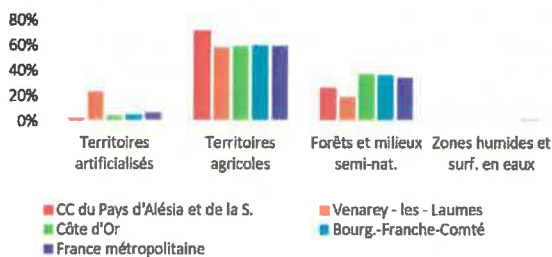
2.8 ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine est couverte sur 60% de son territoire par des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF type 1 et 2).



a. Une artificialisation des sols maîtrisée

Seulement 2% des sols du territoire sont artificialisés (contre 4% en Côte d'Or). La majorité des sols sont occupés par des terres arables et de cultures permanentes, des prairies et des forêts.



L'artificialisation des sols est relativement maîtrisée, puisqu'entre 1990 et 2018 11% des terres ont été urbanisées, passant de 637ha à 709ha en près de 20 ans. Cette maîtrise de la conversion des sols permet entre autre, d'éviter la création d'îlots de chaleur et d'éviter que les

sols ne deviennent des puits de carbone, contribuant à l'augmentation des gaz à effet de serre.

On constate donc que le territoire est bien préservé. C'est d'ailleurs l'une des volontés majeures des élus, développer le territoire tout en maîtrisant les impacts sur l'environnement.

En termes d'énergie alternative, se développent sur l'EPCI surtout des énergies solaires, avec 91% de l'énergie produite localement provenant d'installations photovoltaïques. L'autre source d'énergie alternative étant la bioénergie avec la méthanisation (Grignon).

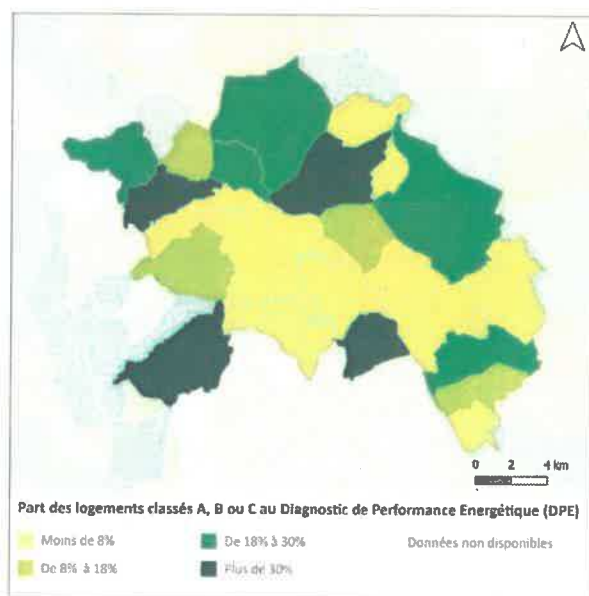
L'énergie éolien peine à s'installer sur ce territoire en raison notamment des nombreux espaces patrimoniaux protégés.

Evolution de la production locale en électricité (en kW)

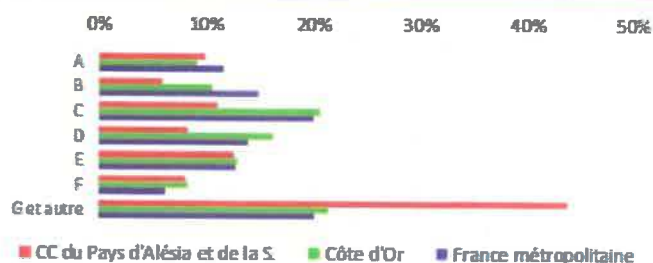


Source : Agence ORE, 2019

La performance énergétique des bâtiments et habitations est également un enjeu majeur pour le territoire. En effet on note de grandes disparités entre les Communes. L'ancienneté du bâti contribue grandement à favoriser les bâtiments énergivores. Il est donc important de favoriser la rénovation du bâti ancien et de prendre en compte ces paramètres lors de nouvelles constructions.



Diagnostiques de Performance Énergétique – Gaz à Effet de Serre



Nb de locaux évalués entre 2013 et 2020 : 674

Source : ADEME 2020

Pour montrer l'exemple, la Commune de Venarey-Les Laumes s'attache systématiquement à la performance énergétique des nouveaux bâtiments qu'elle réalise. La future maison du numérique sera, à ce titre un symbole puisqu'il sera entièrement éco-conçu.

La COPAS, a souhaité mettre l'accent sur la rénovation de bâtiments existants puisque la Gendarmerie dont elle est propriétaire et pour laquelle elle assure l'entretien a fait l'objet d'une grande opération d'isolation afin de rendre le bâtiment plus résilient.

b. L'eau, une ressource à préserver

Sur le territoire de la COPAS, l'eau est gérée en régie dans 19 communes. Les communes de Grésigny-Sainte-Reine et Bussy-Rabutin se sont regroupées en syndicat pour gérer l'eau potable et la commune de La Villeneuve-les convers a constitué un syndicat avec la commune d'Etormay. Cette dernière se situe en dehors du périmètre administratif de la COPAS. Enfin, les communes de Grignon et Marigny-Le-Cahouët sont avec le SESAM qui regroupent plusieurs EPCI.

3 syndicats d'eau sont donc présents sur le périmètre intercommunal.

Les ressources en eau potable des communes de la COPAS sont diverses puisque 3 communes vendent de l'eau : (Alise-Sainte-Reine à Pouillenay, Frôlois à Corpayer-La-Chapelle et Venarey-Les Laumes à Ménétreux-le-Pitois et Mussy-La Fosse) alors que deux ne disposent pas de ressources.

On note également des problèmes quantitatifs sur les communes de Jailly-Les-Moulins et Mussy-la Fosse notamment en période d'étiage.

Concernant la qualité de l'eau, 12 communes n'ont pas de problématiques alors que 9 sont concernées par les nitrates, 5 par les pesticides, 3 par la turbidité et 2 par les bromates. Certaines ressources cumulent les problématiques. (Voir carte ci-dessous).

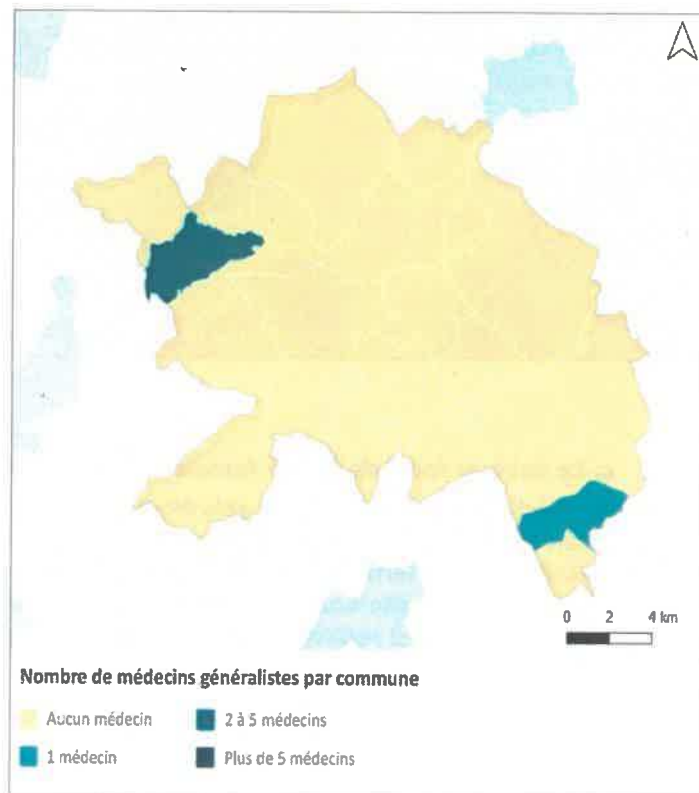
2.9 SANTE

a. Les professionnels de santé sur le territoire

Dans un contexte fragile en termes d'accès aux soins, la COPAS et les professionnels de santé ont souhaité doter le territoire d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Celle-ci a été construite par la Communauté de Communes en 2014 et regroupe une quinzaine de professionnels de santé (médecins, infirmières, dentistes, sage-femme, ou encore psychologues). Située à proximité du centre-ville de Venarey-Les Laumes, cette maison de santé permet l'accès aux soins à tous les habitants de la COPAS, tout en facilitant le renouvellement des professionnels de santé sur le territoire, élément crucial pour maintenir une présence médicale locale.

En dehors de la ville centre, la commune de Verrey-sous-Salmaise est la seule accueillant un médecin généraliste.

Les professionnels libéraux de la MSP sont membres du Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois-Morvan (GPSAM) permettant la prise en charge des soins par une infirmière coordinatrice avec les différents professionnels de santé choisis par le malade.



De même dans le cadre d'une meilleure coordination des soins sur le territoire, les professionnels de santé de Venarey-Les Laumes travaillent à la réalisation d'une « Communauté Professionnelles Territoriales de Santé » (CPTS). La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (libéraux, établissement de santé, établissement médico-sociaux) qui se coordonnent sur un territoire pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiés.

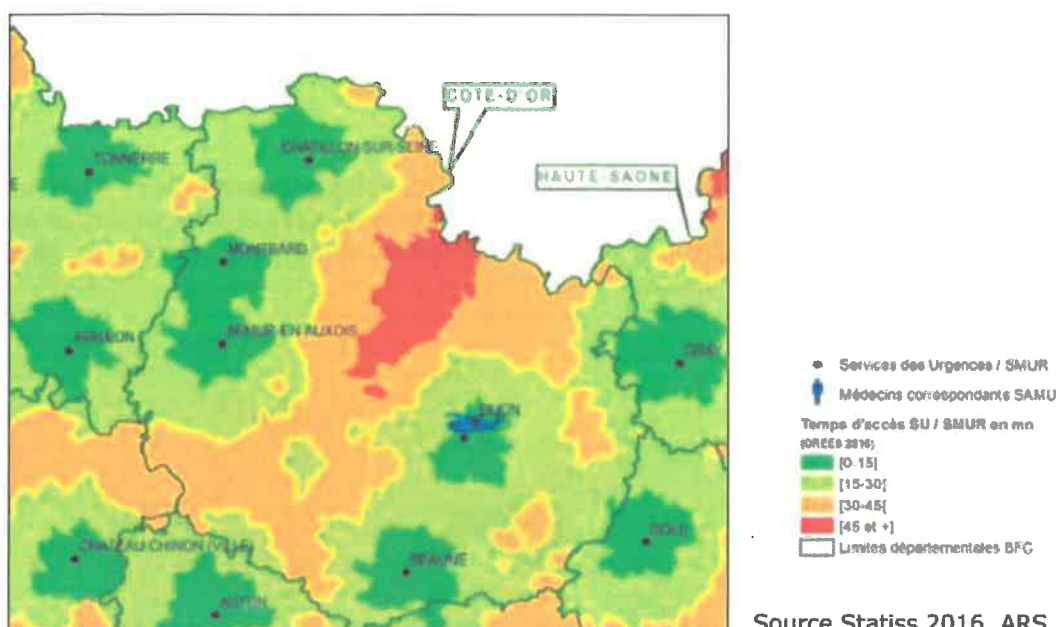
A noter : La COPAS est située en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) rendant le territoire éligible aux aides à l'installation pour les médecins généralistes.

b. L'offre hospitalière

Site du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or (CH-HCO), l'ancien hôpital local de la commune d'Alise-Sainte-Reine offre des hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais également un foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Le CH-HCO regroupe les sites de Vitteaux, Montbard, Saulieu et Châtillon-sur-Seine. Cet établissement est lui-même membre du Groupement hospitaliers de Territoire 21-52.

Le centre hospitalier le plus proche est situé à Semur-en-Auxois avec un temps d'accès aux urgences depuis les communes de la COPAS situé entre 15 et 30 minutes.



Source Statiss 2016, ARS BFC

c. Le contrat local de Santé Auxois-Morvan

Le contrat local de Santé du Pays Auxois-Morvan en vigueur de 2017 à 2019 est en cours de renégociation avec l'agence régionale de santé. Ce contrat local a permis d'identifier des actions de préventions. En effet, le territoire de la COPAS est classé en zone 5 dans le diagnostic Régional de santé de Bourgogne Franche-Comté soit un territoire en surmortalité avec pour principales causes de décès (cancers, appareil respiratoire et cardio-vasculaire, liées au tabac et à l'alcool).

La COPAS présente un taux d'hospitalisation pour cancer et maladies de l'appareil digestif supérieur à la moyenne, et des taux d'affections de longue durée diabète et troubles mentaux également supérieurs.

Les projets de santé territoriaux sont travaillés en ce sens.

ENJEUX POUR LA SANTE :

Renforcement de l'offre & pratiques innovantes

- Contribuer au renforcement de l'offre de soins (généralistes et spécialistes) en soutenant la Maison de santé et les pratiques coordonnées
- Formaliser les partenariats avec le CHHCO et le CHS et les Maisons de santé du Pays Auxois Morvan
- Promouvoir la télémédecine et des solutions innovantes de prise en charge et suivi des patients

Article 3– Engagements des partenaires et réglementations applicables

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

3.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes source de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

3.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

3.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administratives et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- ✓ L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- ✓ La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- ✓ Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), etc...

3.4 Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

3.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 4– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités existantes et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

4.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Préfet du département ou son représentant et par le président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE et de représentants des collectivités signataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- ✓ Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- ✓ Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- ✓ Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- ✓ Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

4.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- ✓ Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- ✓ Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- ✓ Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- ✓ Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- ✓ Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- ✓ Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 5– Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la COPAS en lien avec l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charges de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 6– Résultats attendus du CRTE

Les résultats attendus seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature du CRTE est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 7– Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat qui court jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8– Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 9– Résiliation du CRTE

Le présent contrat peut prendre fin à l'initiative de l'une des deux parties signataires, à savoir l'Etat et/ou la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine.

Article 10– Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Venarey-Les Laumes le **25 FEV. 2022**

Le Préfet de Côte d'Or

Préfet de la Bourgogne Franche Comté

Fabien SUDRY



Le Président de la Communauté de Communes

Du Pays d'Alésia et de la Seine

Patrick MOLINOZ

Le Président du Conseil Départemental

De Côte d'Or

François SAUVADET



Annexe 1– Synthèse des enjeux du CRTE

ENJEUX Démographiques : Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique

- ✓ Renforcer l'attractivité résidentielle afin d'attirer de nouvelles populations
- ✓ Renforcer le développement de services et équipements publics
- ✓ Maintenir un haut niveau de services publics de qualité et de proximité

ENJEUX Economiques : Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs, accompagner à la transition numérique et valoriser le « local »

- ✓ Créer de nouvelles zones d'activités pour attirer de nouvelles entreprises et permettre le développement des entreprises existantes
- ✓ Soutenir de nouvelles formes de travail (co-working, télétravail...) en proposant des solutions adaptées aux attentes des acteurs.
- ✓ Accompagner et renforcer la transition numérique au service de l'économie de proximité, des circuits courts, de la valorisation des savoir-faire locaux

ENJEUX Emploi : Donner l'envie et les moyens aux jeunes de travailler sur le territoire

- ✓ Faire connaître les différentes formations et attentes des entreprises pour orienter les personnes vers les entreprises qui recrutent.
- ✓ Poursuivre les liens avec les partenaires tels que la mission locale et Pôle Emploi.
- ✓ S'appuyer sur les opérations nationales telles que « 1 jeune, 1 solution » ou encore les conventions de partenariat Etat/Intercommunalité pour la mobilisation en faveur de l'emploi.

ENJEUX Habitat/Logement : améliorer l'offre de logements sur le territoire

- ✓ Développer l'offre locative (à loyer modéré notamment) sur l'ensemble du territoire de la COPAS et faciliter l'accession à la propriété
- ✓ Faciliter la rénovation du logement ancien pour lutter contre la vacance, l'étalement urbain et le gaspillage énergétique dans le cadre de Petite Ville de Demain et de la démarche d'OPAH (démarche d'optimisation énergétique, une orientation des citoyens vers la plateforme de rénovation énergétique via France Service etc.)
- ✓ Mettre en valeur les centres-bourg anciens en agissant sur les espaces publics tout en créant des lieux de vie.

ENJEUX Mobilités : Faire émerger une prise de conscience de l'importance des enjeux de mobilité et valoriser la multimodalité

- ✓ S'appuyer sur la nouvelle compétence LOM pour réfléchir à l'échelle de l'EPCI au développement des modes de déplacement alternatifs à l'intérieur de la COPAS.
- ✓ Encourager les modes de déplacements doux (favoriser les aires de covoiturage, les parkings relais, les pistes cyclables etc.).
- ✓ S'appuyer sur le PLUI en réflexion pour identifier les potentiels actions qui auront un impact sur les mobilités (privilégier l'urbanisation au plus près du tissu existant, favoriser le rapprochement entre les lieux de vie et les pôles de transport, par exemple).

ENJEUX Urbanisme/ aménagement : faire émerger une prise de conscience des enjeux d'urbanisme à l'échelle de l'EPCI qui tienne compte des spécificités communales

- ✓ Se doter d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale : PLUI

- ✓ Maîtriser le foncier pour permettre le développement de projets structurants pour le territoire (via les emplacements réservés, le droit de préemption etc.)
- ✓ Favoriser le développement du territoire en prenant en compte les spécificités des Communes et les aléas.

ENJEUX TOURISTIQUES : Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous

- ✓ Renforcer la prise de conscience de l'importance d'un développement touristique durable pour l'ensemble des acteurs de la COPAS
- ✓ Réussir la mutation de l'office de tourisme en office du tourisme de la culture et du commerce
- ✓ Engager une politique de marketing territoriale différenciante s'appuyant sur l'identité Auxois Morvan en Bourgogne

ENJEUX en matière d'environnement : Développer une stratégie environnementale intercommunale au service de l'attractivité du territoire

- ✓ Faire de l'eau une priorité tant en termes quantitatifs (Travailler en lien avec le SESAM par exemple) que qualitatifs : préservation de la ressource, traitement ... anticipation du transfert de la compétence à venir.
- ✓ Poursuivre l'intégration de démarches environnementales dans les projets des collectivités (désimperméabilisations des sols, lutte contre les îlots de chaleur, normes BBC ou HQE lors de constructions ou rénovations de bâtiments publics...).
- ✓ Développer les énergies renouvelables en facilitant l'implantation de projets innovants sur le territoire. Appréhender le potentiel en énergies renouvelables du territoire à travers une étude spécifique (solaire, photovoltaïque, méthanisation, éolien) et permettre le développement de ces énergies à travers le PLUI.

ENJEUX pour la santé : Renforcement de l'offre & pratiques innovantes

- ✓ Contribuer au renforcement de l'offre de soins (généralistes et spécialistes) en soutenant la Maison de santé et les pratiques coordonnées
- ✓ Formaliser les partenariats avec le CHHCO et le CHS et les Maisons de santé du Pays Auxois Morvan
- ✓ Promouvoir la télémédecine et des solutions innovantes de prise en charge et suivi des patients



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE	<i>Faire émerger une prise de conscience des enjeux d'urbanisme à l'échelle de l'EPCI qui tienne compte des spécificités communales</i>
Axe du CRTE	Urbanisme
Action n°	1
Intitulé du projet	<i>Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la COPAS envisage d'engager l'élaboration d'un PLUi qui s'appliquera sur l'intégralité du territoire. L'objectif est d'orienter l'aménagement du territoire tout en respectant ses spécificités. Destiné à mettre en cohérence les différents enjeux de l'espace intercommunal (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...) le PLUi

	sera également un vecteur majeur du projet de territoire de la COPAS.				
Partenaires	Ce projet est construit en partenariat avec les services de l'Etat et le CAUE. Il fera l'objet d'une démarche concertée avec l'ensemble des élus de la COPAS et de tous les acteurs mobilisables.				
Coût prévisionnel	Les estimatifs et partages d'expérience montrent que ce projet pourrait avoir un coût de 300 000 € HT et bénéficier de soutiens à hauteur de 80%				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement	Les indicateurs de suivi seront adaptés aux différentes thématiques couvertes par le PLUi, comme par exemple : - Les espèces spécifiques au territoire pour la biodiversité - La répartition des différentes occupations du sol - La qualité bactériologique de l'eau distribuée - Le nombre de sinistres dus à une inondation				

– Indicateurs de résultats	
---------------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE	<i>Développer une stratégie environnementale intercommunale au service de l'attractivité du territoire</i>
Axe du CRTE	ENVIRONNEMENT
Action n°	2
Intitulé du projet	<i>Etude d'optimisation du service de collecte des déchets</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », la collectivité souhaite optimiser le service et développer les actions de sensibilisation au tri à destination des usagers. Le projet consistera à analyser les données relatives à la collecte en termes de tonnages collectés et de qualité du tri et à proposer des évolutions et actions adaptées. En parallèle, l'objectif sera de répondre aux évolutions législatives (La Loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte) en termes d'évolution des consignes de tri sur

	le plastique, de la collecte des bio-déchets, ou de développement de collecte non-existant sur le territoire (collecte spécifique du carton par exemple).				
Partenaires	Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, Département, Région, ADEME, éco-organismes etc...)				
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés	- Tonnages collectés et coûts afférents - Refus de tri en centre de tri - % de valorisation des différents déchets				

Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	
--	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous.</i>
Axe du CRTE :	TOURISME DURABLE
Action n°	3
Intitulé du projet	<i>Réhabilitation du gîte d'étape communal</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Alise-Sainte-Reine
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce gîte d'étape communal est une bâtisse accueillant une trentaine de couchage. Sans travaux de restauration important depuis les années 1990, ce bâtiment est énergivore et doit être adapté aux nouveaux usages (réservation en ligne, accès par codes aux chambres...) La commune a pour projet d'améliorer l'accueil des usagers et réaliser d'importante économies d'énergies.
Partenaires	A ce jour, un diagnostic énergétique a été réalisé par le SICECO et une convention avec ICO a été signée afin d'accompagner la commune dans ce projet.

Coût prévisionnel	Travaux : 450 000 euros HT Maitrise d'œuvre : 50 000 euros HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR	☐ sollicité ☐ attribué	500 000€	30%	150 000€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	500 000€	10%	50 000€
	Conseil Régional BFC/ EFFLIOGIS	☐ sollicité ☐ attribué	500 000 €	40%	200 000€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	500 000€	20%	100 000€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		500 000€	100%	500 000€
Calendrier	Réalisé : diagnostic énergétique (SICECO), diagnostic amiante et plomb Janvier : consultation MOE Mars/Avril : validation APS/APD Juin : marché de travaux Octobre : début des travaux (saison creuse pour les locations)				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Consommation énergétique en kw/h Nombre de réservations annuelle				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire émerger une prise de conscience de l'importance des enjeux de mobilité et valoriser la multimodalité</i>
Axe du CRTE :	MOBILITE
Action n°	4
Intitulé du projet	<i>Etude sur les besoins relatifs à la mobilité et élaboration d'un plan de mobilité.</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la COPAS étant Organisatrice de Mobilité (AOM), la collectivité envisage d'engager une étude préalable à la définition d'un plan de mobilité sur le territoire d'une part, en lien avec les territoires voisins d'autre part. L'objectif consiste à dresser un état des lieux de l'existant et des besoins, à élaborer un schéma de mobilité en lien avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à venir et à développer des actions en faveur de la

	mobilité : navettes inter-villages, service de transport pour des publics spécifiques, favoriser l'accès aux sites remarquables, facilitation du co-voiturage.				
Partenaires	Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, Département, Région etc...)				
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement	- Flux de déplacements au sein de la COPAS - Flux de déplacements entre la COPAS et les autres territoires - Suivi de l'évolution des services existants. - Points de dessertes de transports collectifs				

– Indicateurs de résultats	
--	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Accompagner à la transition numérique</i>
Axe du CRTE :	NUMERIQUE
Action n°	5
Intitulé du projet	<i>Ville intelligente et durable</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune de Venarey-Les Laumes partage les objectifs fixés par le secrétariat d'Etat au numérique et par la Région Bourgogne Franche Comté en matière d'inclusion numérique. Plus largement, elle s'engage de manière résolue dans une démarche « villes et villages intelligents » qui ne doit pas se limiter aux grandes métropoles. Si la Commune a déjà porté des projets numériques, elle souhaite amplifier et globaliser cette démarche numérique, en répondant à l'Appel à Projets de la Région Bourgogne Franche-Comté dont l'un des éléments est d'engager une approche en faveur des « Territoires Intelligents ».

		Cette démarche répond à la volonté politique locale de mener la transformation numérique, déjà engagée, de la commune et plus largement du territoire afin de répondre à la nécessaire conciliation entre les questions sociales, économiques et environnementales pour construire un territoire durable, inclusif, attractif et connecté. Les projets en cours engagés s'inscrivent pleinement dans cette démarche : construction d'une maison du numérique, label écoles numériques, compteurs intelligents, réflexion autour d'une fibre optique attachée à un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU). Les objectifs du projet visent plusieurs cibles : la relation citoyenne à travers le déploiement d'une meilleure information, l'environnement par la mise en œuvre d'une relève « intelligente » des compteurs d'eau, la gestion intelligente des bâtiments par la mise en œuvre, à terme, de la gestion à distance des contrôles d'accès et des fluides.			
Partenaires		Etat, Région, Département			
Coût prévisionnel	845 000,00 € HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou DSIL	☒ sollicité attribué ☐	€	2,40 %	20 000,00 €
	Conseil départemental	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€

En cours de réalisation	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☒ attribué	€	59,20 %	500 000,00 €
	Autre :	☒ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	38,50 %	325 000, 00 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		845 000 €	100 %	845 000 €
Calendrier					
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Orientation stratégique n° Axe du CRTE	<i>Faire de l'eau une priorité tant en termes qualitatifs que quantitatifs</i> ENVIRONNEMENT
Action n°	6
Intitulé du projet	<i>Etude sur la préservation de la ressource en eau, en termes quantitatif et qualitatif.</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la COPAS exerçant la compétence « GEMAPI » et les « études préalables à l'exercice de compétences environnementales sur plus de 2 communes du territoire » et afin de préparer dans des conditions optimum le transfert de la compétence « eau – assainissement », la collectivité souhaite disposer d'un état des lieux de la ressource en eau et se doter d'un plan d'action pour en préserver la quantité et la qualité, la présence de nitrates et de pesticides étant relevée sur certaines communes. L'état des réseaux sera également analysé. Le projet consistera à identifier le périmètre d'étude à travers la concertation avec les maires et à établir le plan d'action

	nécessaires (études bac, études relatives à l'interconnexion etc...)				
Partenaires	Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, Département, Région, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Seine Normandie etc, Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan...)				
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution des taux de nitrates et de pesticides - Analyse de la ressource en eau pendant les périodes de fortes chaleurs.				

Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	
--	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Améliorer l'offre de logements sur le territoire</i>
Axe du CRTE :	HABITAT
Action n°	7
Intitulé du projet	<i>OPAH de revitalisation rurale</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la COPAS envisage d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, action qui prend tout son sens dans la démarche d'Opération de Revitalisation du Territoire à mettre en œuvre à travers la déclinaison du programme « Petite Ville de Demain », label obtenu par la COPAS. L'objectif consiste à améliorer la qualité et le confort des logements en incitant les

	propriétaires à réaliser des travaux dans leur logement.
Partenaires	Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, ANAH, Caisse des dépôts etc...)

Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
	Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.			
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement	- Cartographie des logements sur le territoire - Nombre et caractéristiques des logements réhabilités - Localisation des logements réhabilités - Nombre de logements vacants remis sur le marché - Nombre de logements occupés réhabilités				

– Indicateurs de résultats	
---------------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire de l'eau une priorité tant en termes quantitatifs que qualitatifs : préservation de la ressource, traitement. Anticipation du transfert de la compétence à venir.</i> ENVIRONNEMENT
Axe du CRTE :	
Action n°	8
Intitulé du projet	<i>Sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Alise-Sainte-Reine
Description générale du projet et objectifs attendus	L'hôpital local de la commune dispose de deux anciens captages en eau potable qui sont aujourd'hui à l'abandon. Ils alimentaient initialement l'ensemble de l'hôpital. La commune souhaite les acquérir et réaliser les mises aux normes nécessaires pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune et ainsi faire face aux futures pénuries en eau potable.
Partenaires	

Coût prévisionnel	Acquisition : 20 000€ Mission du bureau d'étude (étude environnementale, DUP) : 18 000€ Mission de l'hydrologue agréé : 7 000€ Mission du géomètre et enquête publique : 22 000€ Travaux d'aménagement au sein du périmètre de protection immédiate : 20 000€ Mises aux normes dans le périmètre de protection rapprochée : 230 000€				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	297 000 €	20%	59 400 €
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	297 000 €	60%	178 200 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	297 000 €	10%	59 400 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		297 000€	100%	1 000 000 €
Calendrier	2021 : acquisition 2022 : études 2024- 2025 : étude et mises aux normes				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Orientation stratégique n° Axe du CRTE	<i>Développer les énergies renouvelables en facilitant l'implantation de projets innovants sur le territoire. Appréhender le potentiel des énergies renouvelables du territoire à travers une étude spécifique.</i> ENVIRONNEMENT
Action n°	9
Intitulé du projet	<i>Evaluer le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, « études préalables à l'exercice de compétences environnementales sur plus de 2 communes du territoire » et consciente des enjeux autour de la biodiversité, la collectivité souhaite étudier les différentes options qui s'offrent à elle. Le projet consistera à analyser le territoire et identifier les périmètres susceptibles d'accueillir des zones de développement d'énergies renouvelables, en lien avec le plan local d'urbanisme intercommunal à

		venir et tenant compte des spécificités de la COPAS. Si la présence de sites remarquables rend complexe une réflexion autour de l'éolien, d'autres modalités seront aussi étudiées : l'énergie solaire sur toiture, le développement du photovoltaïque au sol, la méthanisation. A titre individuel et d'une manière générale, les communes du territoire mènent ce type de réflexion dans la réalisation de leurs projets, ce qui facilitera la démarche au niveau communautaire. De la même manière les aménagements d'espaces publics seront pensés autour des notions de désimperméabilisation et de lutte contre les îlots de chaleur.			
Partenaires		Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, Département, Région, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Seine Normandie etc, Ademe...)			
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€

	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt	€	%	€
		☐ fonds propres			
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Nombre de sites identifiés - Surface de panneaux solaires déployés sur toiture - Surface de panneaux photovoltaïques déployés au sol - Eoliennes - Nombre de projets de méthanisation déployés - Analyse des consommations d'énergie				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire émerger une prise de conscience de l'importance des enjeux de mobilité et valoriser la multimodalité</i>
Axe du CRTE :	MOBILITE
Action n°	10
Intitulé du projet	<i>Création d'un pôle d'échange multimodal</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Flavigny-Sur-Ozerain
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce projet consiste en la création d'un pôle d'accueil multimodal, à l'entrée de notre site médiéval de Flavigny-sur-Ozerain et à proximité du parking actuel. Cette aire d'accueil, destinée aux visiteurs, comme aux habitants, offrirait les services suivants : - hall d'accueil général avec plan ludique, renseignements touristiques et borne interactives ; - accueil pour les cyclotouristes, avec local de réparation minute pour les vélos ; - complexe comprenant sanitaires, vestiaires, douches et nurserie ; - service de location de fauteuils roulants électriques ;

		- défibrillateur cardiaque et lieu de premiers soins et de repos ; - plan des itinéraires de randonnées ; - borne de recharge pour véhicules électriques			
Partenaires					
Coût prévisionnel	Travaux : 175 175.00 HT (estimation de 2015)				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	DRAC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Fondation du patrimoine à inclure dans l'autofinancement	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier					
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire de l'eau une priorité tant en termes quantitatifs que qualitatifs : préservation de la ressource, traitement ... anticipation du transfert de la compétence à venir.</i>
Axe du CRTE	ENVIRONNEMENT
Action n°	11
Intitulé du projet	<i>Protection de captages de 2 sources et interconnexion avec le réservoir</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Pouillenay
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune est alimentée actuellement en eau potable par 2 sources qui ont été validées par une DUP et la protection immédiate est réalisée en 1990. L'eau distribuée est de bonne qualité ; bien en dessous des normes pour les nitrates et les pesticides. Malheureusement ces 2 sources ne sont plus suffisantes en période d'été. Depuis 1976, année de l'importante sécheresse, la municipalité en cas de besoin requiert de l'eau sur 2 sources privées ; sources qui, à la demande de la municipalité actuelle, sont en cours de protection de captage et donc de DUP (DUP qui sera une aide efficace pour

	l'acquisition de ces sources). Une fois la DUP déclarée et l'acquisition réalisée, la municipalité doit réaliser la protection immédiate de ces 2 captages et relier ses sources au réservoir communal. Les travaux consistent à la pose d'une clôture défensive aussi que les portillons d'accès et à l'interconnexion des dites sources à notre réservoir ainsi qu'à la pose de canalisation avec les appareils nécessaire au bon fonctionnement (type ventouse, compteur, vannes) et la reprise des captages et un accès carrossable pour accéder aux captages. La municipalité vient de terminer le renouvellement complet du réseau d'eau potable.
Partenaires	

Coût prévisionnel	- Raccordement des sources du château au réservoir : 85 000 € (dont 10 000 € de maîtrise d'œuvre) - Réalisation d'un chemin d'accès jusqu'à la source du château de Villers : 50 000 € - Servitude sur le chemin actuel avec entretien du chemin : 5 000 € - Clôture de la parcelle de la source : 18 000 € - Pose d'un capot foug sur les deux ouvrages : 4 000 € - Pose d'un compteur sur le départ AEP de la source : 3 000 € TOTAL : 160 000 €				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	En attente de la DUP Pose des différentes installations 2024				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Orientation stratégique n° Axe du CRTE	<i>Maintenir un haut niveau de services publics de qualité et de proximité</i> SERVICES PUBLICS
Action n°	12
Intitulé du projet	<i>Mise en accessibilité, sécurisation et modernisation du bâtiment « gendarmerie intercommunale ».</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la COPAS assure la gestion de l'immeuble abritant les locaux de la gendarmerie. Les bureaux de la gendarmerie n'étant pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, il convient d'entreprendre des travaux de mise aux normes conformément à l'Ad'AP déposé en septembre 2015. La sécurisation des militaires est également prévue avec la réfection de la zone d'accueil, et le confort des familles est pris en compte avec la séparation et la mise en sécurité des zones professionnelles et privées.

		Le projet prévoit : - La mise en accessibilité de l'accès au bureau d'accueil de la gendarmerie - La mise en accessibilité de la zone d'accueil et son réaménagement - La redistribution de la zone de bureaux - L'isolation des locaux			
Partenaires		Ce projet est construit en partenariat avec les gendarmes, qui sont associés à la définition des besoins.			
Coût prévisionnel	Un premier estimatif a été réalisé en 2016, dans le cadre de la réalisation d'un APD, un maître d'œuvre ayant été missionné. Estimés alors à 167 000 € HT, les montants de travaux doivent désormais être actualisés.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Courant 2020 : réactualisation du projet avec les gendarmes et validation de la section immobilière de la gendarmerie et réactivation de la maîtrise d'œuvre. Les périodes de consultation et de travaux seront définies en fonction des échanges avec les gendarmes. Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Les échanges réguliers avec les responsables locaux devront permettre d'évaluer le degré de satisfaction des militaires et de leurs familles.
--	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs, accompagner à la transition numérique et valoriser le "local"</i>
Axe du CRTE :	ATTRACTIVITE TERRITORIALE
Action n°	13
Intitulé du projet	<i>Aménagement d'une Zone de Développement Economique</i>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, « actions de développement économique » la collectivité souhaite soutenir la dynamique économique du territoire. Face aux demandes d'acteurs économiques cherchant à s'implanter et à l'absence de réserve foncière, le projet consiste à acquérir des parcelles de terrains identifiées et à créer les conditions d'installation des porteurs de projets, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à intervenir. Pour l'aménagement de la zone, les axes suivants seront retenus : aménagement de voirie, mise en place d'une signalétique interne et externe, intégration paysage du site.

Partenaires		Ce projet sera construit avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur ce sujet (Etat, Région, etc...)			
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement En cours de définition	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat communautaire.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Installation de nouvelles entreprises				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire de l'eau une priorité tant en termes quantitatifs que qualitatifs : préservation de la ressource, traitement ... anticipation du transfert de la compétence à venir.</i>
Axe du CRTE :	<i>ENVIRONNEMENT</i>
Action n°	14
Intitulé du projet	<i>Reconstruction de la station d'épuration</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Devant la vétusté des ouvrages, les dysfonctionnements et l'obsolescence des équipements datant des années 1975, la commune a mis en œuvre en 2018 un diagnostic du système de traitement afin d'aboutir à un pré-projet de réhabilitation de la station d'épuration. Un pré-projet technique, restitué en juillet 2020 a conduit à la décision d'une reconstruction complète. L'objectif est de disposer d'une infrastructure correctement dimensionnée

	aux besoins des communes raccordées et répondant à toutes les normes d'hygiène et de sécurité.				
Partenaires	Prestataire gestionnaire de la station, DDT, Police de l'eau, Agence de l'Eau Seine Normandie, partenaires financiers.				
Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement <i>En cours de réalisation</i>	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Etudes en cours. Objectif de réalisation sur une période de 4 ans.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement	Suivi d'indicateurs propres à ce type d'infrastructure, soumis à des règles spécifiques.				

– Indicateurs de résultats	
---------------------------------------	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire de l'eau une priorité tant en termes quantitatifs que qualitatifs : préservation de la ressource, traitement ... anticipation du transfert de la compétence à venir.</i>
Axe du CRTE :	ENVIRONNEMENT
Action n°	15
Intitulé du projet	<i>Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la Commune</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	A la suite de la réalisation, en 2020, du diagnostic assainissement et du schéma directeur des réseaux, des portions du réseau eaux usées de la Commune ont été identifiées comme présentant des désordres importants tel que des fissures, racines, flash, infiltrations etc... Ces désordres sont à l'origine d'entrées d'eaux claires parasites et de pollution au milieu naturel par perte d'étanchéité.

		En vue du projet de réhabilitation de la station d'épuration, sur laquelle plusieurs communes de l'intercommunalité sont raccordées, la collectivité est tenue d'agir sur cette problématique pour dimensionner au plus juste l'infrastructure à venir. Dans ce cadre, un maitre d'œuvre a été diligenté, ce qui a permis d'élaborer un programme de travaux.			
Partenaires		Etat, Agence de l'Eau			
Coût prévisionnel	290 350,00 € HT				
Plan de financement <i>En cours de réalisation</i>	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	€	20 %	58 070 €
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : Agence de l'eau	☒ sollicité ☐ attribué	€	60 %	174 210 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20 %	58 070 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		290 350 €	100 %	290 350 €
Calendrier	Travaux au printemps 2022				

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Taux d'entrée d'eaux claires parasites à la station d'épuration Inspection vidéo pour vérifier la remise en état des réseaux
--	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous</i>
Axe du CRTE :	TOURISME
Action n°	16
Intitulé du projet	<i>Aménagement du Nid à la Caille</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Dans le cadre de sa politique de développement touristique articulée autour du canal de Bourgogne et du MuséoParc Alésia, la commune de Venarey-Les Laumes porte un projet d'aménagement du nid à la caille qui consiste à faire de la zone du plan d'eau municipal « Le Nid à la Caille » un point d'intérêt majeur orienté loisirs de nature à vocation pédagogique. Le projet sera respectueux de l'environnement, puisqu'il veillera à la désimperméabilisations des sols au maximum, et que les eaux pluviales seront traitées via des noues paysagères, le tout

		afin d'inscrire durablement le site comme un espace de convivialité ouvert à tous tout au long de l'année. Les objectifs généraux sont la valorisation du plan d'eau comme espace de baignade et de pêche et plus largement du site comme espace de loisirs et de détente ouvert aux familles dans une approche intergénérationnelle respectueuse de l'environnement.			
Partenaires		Usagers du site, associés dans le cadre d'une démarche participative, association de pêcheurs, partenaires financiers (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, Europe)			
Coût prévisionnel	2 700 000 € HT				
Plan de financement <i>En cours de réalisation</i>	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	€	18,50 %	500 000,00 €
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	€	1,80 %	48 144,00 €
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité ☐ attribué	€	28,10 %	760 000,00 €
	Autre : LEADER	☒ sollicité ☐ attribué	€	14,80 %	400 000,00 €
	Autre : Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	€	4,80 %	130 000,00 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	32,00 %	861 856,00 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		2 700 000 €	100 %	2 700 000 €
	Calendrier	Début des travaux en avril 2022			

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Taux de fréquentation du site
--	-------------------------------



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	COHESION SOCIALE
Action n°	17
Intitulé du projet	<i>Aménagement d'un espace de loisir</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Pouillenay
Description générale du projet et objectifs attendus	Au centre du village se trouvait une ferme composée de différents bâtiments et de terrain attenant. La commune n'ayant plus de commerce, le conseil municipal a saisi l'opportunité d'acheter cette propriété, située sur la place de la mairie, afin de pouvoir redonner au village les services que chaque citoyen est en droit d'attendre. Ce projet que le conseil municipal souhaite concrétiser est la 4ème phase de l'aménagement de ce site. La 1ère phase : la création d'une boulangerie épicerie. 2ème phase : Réhabilitation des bâtiments

	pour la création d'un café hôtel restaurant. 3ème phase : réhabilitation d'un bâtiment pour la création de 3 logements. Les commerces sont toujours en activités. De plus la municipalité, afin de maintenir ses commerces, applique une politique d'aménagement avec la création de plusieurs lotissements, ce qui favorise le maintien de la population ainsi que le nombre d'élèves fréquentant le pôle scolaire. Le projet apportera : - un espace de bien-être, de rencontre, un espace vert et des jeux qui font cruellement défaut sur cette place, - un espace convivial avec la halle et l'espace pique-nique qui pourra servir aux usagers de la vélo-route le long du canal de Bourgogne et les marcheurs du sentier de st Jacques de Compostelle, - un cheminement piéton pour relier l'ensemble des installations. - un verger conservatoire sera créé. - une conduite d'eau desservira la halle. - un éclairage sera créé pour la halle et un éclairage par borne signalera le chemin piétonnier. L'éclairage piéton permet de sécuriser l'accès, celui-ci s'éteindra à minuit pour réduire les nuisances et la consommation énergétique. Cette espace aura une superficie de
--	--

	1000m ² . A ce jour la municipalité a réalisé l'étude paysagère et le coût estimatif est réalisé.
Partenaires	L'avant-projet a été réalisé et l'étude est en cours de réalisation (par le bureau d'étude TMI). L'avant-projet et l'étude sont subventionnés à 43% par la DETR

Coût prévisionnel	Terrassement voirie Création des réseaux humides Création des réseaux secs Maçonnerie Création de la halle Installation des jeux Plantations				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Le début des travaux 2023, pour une fin de travaux fin 2024. Appel d'offre début 2023. Début des travaux septembre 2023. Plantations arbres et espaces vert début 2024.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Encourager les modes de déplacement doux</i>
Axe du CRTE :	ENVIRONNEMENT
Action n°	18
Intitulé du projet	<i>Espace de mobilité respectueux de l'environnement</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Alise-Sainte-Reine
Description générale du projet et objectifs attendus	- Proposer un aménagement urbain respectueux de l'environnement, - Inciter à l'utilisation de mobilités douces avec un accueil pour vélo abrité - Gestion durable des eaux pluviales et de cet espace sans produits phytosanitaire avec un sol perméable - Développement/maintien de la microfaune du sol - Diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain en cœur de village - Créer une place propice aux échanges et aux rencontres

Partenaires					
Coût prévisionnel	Etudes préalables : 5 000 € Maitrise d'œuvre : 10 000 € Aménagements de la place : 50 000 €				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	65 000€	30%	19 500€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	65 000€	20%	13 000 €
	Autre : Agence de l'eau Seine Normandie	☐ sollicité ☐ attribué	65 000€	30%	19 500 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	65 000€	20%	13 000€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		65 000€	100%	65 000€
Calendrier	Décembre : rendez-vous avec le CAUE Février : consultation pour un MOE Avril/Mai : validation APS/APD Juin : consultation marché de travaux Octobre : début des travaux				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Désimperméabilisation du sol - Diminution de l'effet de chaleur urbain en cœur de village - Développement de l'utilisation de mobilités douces avec un accueil pour vélo et borne électrique.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	PATRIMOINE COMMUNAL
Action n°	19
Intitulé du projet	<i>Réhabilitation de la maison commune en espace de vie partagé assortie de la rénovation énergétique des deux logements communaux. Espace de vie par excellence, la commune souhaite aujourd'hui le redynamiser en lui redonnant toute sa dimension, toutes ses dimensions pour les habitants mais aussi pour le territoire.</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Salmaise
Description générale du projet et objectifs attendus	Depuis le départ de l'école au pôle scolaire de Verrey sous Salmaise et de la mairie dans les nouveaux locaux dits « La Croisée des Sarmates », la maison commune est désormais occupée pour des animations associatives, des expositions temporaires, des résidences d'artiste, un bar associatif. Cependant les locaux ne sont pas toujours compatibles avec ces activités, principalement pour la partie cuisine et sanitaire et nécessitent une réhabilitation

	qui permettra d'ouvrir ce patrimoine au plus grand nombre, indépendamment de la salle des fêtes qui ne peut prétendre aux mêmes usages. Il apparaît également indispensable, dans le cadre de la transition écologique, de s'intéresser à la rénovation énergétique des logements qui, d'après les locataires, seraient des « passoires thermiques ».
Partenaires	La commune vient de signer avec le SICECO un contrat de pré-diagnostic énergétique des bâtiments communaux afin de connaître la teneur et le coût des travaux de rénovation énergétique (type de chauffage, isolation, fenêtres...) Une étude de faisabilité a été effectuée par les Ateliers de Montbard, architectes, en la personne de Monsieur Vincent Nodale. Dès que tous les éléments seront réunis l'avant-projet puis les marchés de travaux seront lancés. Une première délibération pour solliciter la DETR pour 2022, a été prise le 24 novembre 2021.

Coût prévisionnel					
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☐ DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	210 000€ (bâtiment)	35%	73 500€
			90 000€ (logement)	50%	45 000€
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	210 000€	30%	70 000€
	Conseil Régional BFC-Effilogis	☐ sollicité ☐ attribué	90 000€	35%	31 500€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☒ emprunt ☐ fonds propres	80 000€	26%	80 000€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		300 000€	100%	300 000€
Calendrier	Courant 2022 après diagnostic énergétique, avant-projet et marché de travaux courant premier semestre. Commencement des travaux fin 2022 début 2023.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Encourager les modes de déplacement doux</i> MOBILITE
Axe du CRTE :	
Action n°	21
Intitulé du projet	Réaménagement de la place du village comme espace de circulation partagée et de sociabilisation Sécurisation des routes départementales D°10 et D10E Création d'un cheminement piétonnier le long de ces axes de circulation.
Maître d'ouvrage	Commune de Gissey-Sous-Flavigny
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce projet s'inscrit dans l'esprit et la continuité de l'aménagement réalisé place de la Croix dans les années 2010-2013 suite à une étude cœur de village réalisée en 2002. La nouvelle municipalité de Gissey-sous-Flavigny a engagé depuis le début de son mandat un certain nombre d'actions visant à répondre aux nouvelles contraintes environnementales (gestion de l'eau, transformation énergétique...).

	Le projet présenté ci-dessous s'inscrit dans le cadre d'un projet global visant à mettre en œuvre une dynamique des territoires incluant un habitat renouvelé du point de vue énergétique (bâtiments communaux), une gestion de l'eau économe et de qualité, une vie sociale plus participative, favorisée en tout premier lieu par <i>une circulation partagée garantissant la reconnaissance et la sécurité de chacun ainsi que la conception d'espaces de sociabilisation.</i> <i>Concernant le réaménagement de la place du village,</i> le projet vise à instaurer une réelle mobilité. Actuellement la place comprend un terre-plein central qui fait office de giration mais ne garantit pas la sécurité de la circulation des véhicules et n'intègre pas la circulation piétonne. De plus, elle est utilisée comme parking non matérialisé. Il s'agira donc de délimiter des espaces spécifiques, de circulation des véhicules, de parking et de cheminement piétonnier. Le projet intégrera une dimension environnementale par la réintégration de végétaux et la plantation d'arbres, la place étant, à ce jour, totalement minérale. La municipalité souhaite que ce lieu devienne un lieu de vie intergénérationnel et permette l'organisation de manifestations en toute sécurité. <i>Concernant la traversée du village</i> par la D10 très circulante et la D10E, le projet aura pour objectif d'assurer la sécurisation et la pleine reconnaissance de chacun des utilisateurs en : - permettant aux piétons d'être en sécurité le long de la RD 10 et 10^E
--	---

	- aménageant le carrefour de la RD 10 avec la rue de la Ville Amont (trafic important depuis la présence d'une pizzeria) - en aménageant le carrefour de la RD10 avec la RD 10 E - en intégrant l'amorce des cheminements piétonniers derrière l'ancienne école et le long du rû.				
Partenaires	Les partenaires à ce jour sont le Département sollicité comme maître d'œuvre Seront sollicités comme partenaires financiers l'Etat, la Région et le département.				
Coût prévisionnel	340 000 € pour les travaux d'aménagement.				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	En parallèle à ces travaux de voirie seront réalisés en 2022 l'enfouissement des lignes électriques le long de la RD 10 (travaux figurant au programme du SICECO en 2022) ainsi que la vérification du réseau d'eau sur cette partie du village. La fibre fera également l'objet d'un enfouissement cette année-là.				

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	L'année 2022/2023 verra la finalisation du projet et la mise en œuvre de l'aménagement de la place En 2023 /2024 seront réalisées la sécurisation de la traverse du village le long de la RD10 et 10 E et l'intégration de chemins piétonniers.
--	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE -

Enjeux du CRTE : Axe du CRTE	<i>Partie réservée</i> HABITAT
Action n°	22
Intitulé du projet	<i>Réhabilitation d'un corps de ferme en deux logements</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Thenissey
Description générale du projet et objectifs attendus	La Commune a acquit un bâtiment et a pour projet de le transformer en deux logements communaux pour étendre l'offre locative sur la Commune.
Partenaires	Le Conseil Départemental, l'Etat, le SICECO sont les co-financeurs du projet. Accompagné et encadré par une maîtrise d'œuvre, les travaux viennent tout juste de démarrer. Le chantier devrait se dérouler sur une période de 10 mois.

Coût prévisionnel	Travaux : 469 819,46€ MOE : 39 104,75€ Bureau de contrôle technique : 3920€ Contrôleur SPS : 2430€ Autres : 15 297,82€ TOTAL : 530 572,03€				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR	☒ sollicité attribué ☐	471425,03€	44.43%	235712.52€
	Conseil départemental	☐ sollicité attribué ☐	10000€	1.13%	6000€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Autre : _DSIL_____	☒ sollicité attribué ☐	471425,03€	34.44%	182745.10€
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	20%	106114.41€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Début des travaux en janvier 2022, l'achèvement est prévu pour le 2 ^{ème} semestre de l'année 2022.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Lorsque les travaux seront achevés, la Commune souhaite mettre les logements en location afin de répondre à la demande.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	COHESION SOCIALE
Action n°	23
Intitulé du projet	<i>Création d'une maison des sports et de la vie associative</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune dispose de nombreux équipements à vocation sportive et d'un nombre significatif d'association. Pour autant, la commune ne dispose pas d'un lieu commun permettant le regroupement de ces nombreux acteurs qui concourent activement à la qualité du vivre ensemble. C'est pourquoi le projet consiste en la création d'une « maison des sports et de la vie associative » à l'entrée du parc des sports. L'objectif est d'en faire un espace public partagé et mutualisé à destination du monde sportif et associatif (salle de réunion, bureaux, siège des associations...). Il permettra, accessoirement, de requalifier et de sécuriser l'accès au parc des sports. Le projet consiste en l'acquisition et en la réhabilitation complète d'une propriété dont la transformation sera guidée par la volonté d'en faire un espace de dynamique

	associative. Les aménagements permettront de regrouper en un seul lieu les associations qui pourront y organiser leurs réunions, des formations le cas échéant, recevoir les inscriptions de leurs membres, tenir des permanences. Ce lieu sera un lieu de vie au service du développement des pratiques sportives et associatives pour la commune et plus largement le territoire intercommunal. La réhabilitation respectera naturellement les exigences environnementales de la Région en termes d'isolation, de consommation énergétique, afin de ramener autant que possible, le bâtiment à une étiquette énergétique B. Le projet s'inscrit dans la politique menée par la commune en matière de développement des services publics et des infrastructures en faveur des clubs sportifs et des associations (création d'un centre sportif, d'un pôle de développement social et associatif, rénovation et agrandissement du gymnase...). La future maison des sports et de la vie associative, de par ses fonctions et son aménagement durable et soucieux de l'environnement, contribuera à la vitalité et au rayonnement de la commune sur le territoire de l'Auxois Morvan.
--	--

Partenaires		Responsables des clubs associatifs afin de définir le besoin.			
Coût prévisionnel	1 000 000 € HT				
Plan de financement <i>En cours de réalisation</i>	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☒ DSIL	☒ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Conseil départemental	☒ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité attribué ☐	1 000 000 €	40 %	400 000 €
	Autre :	☒ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	1 000 000 €	40 %	400 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	1 000 000 €	20 %	200 000 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		1 000 000 €	100 %	1 000 000 €
Calendrier	Acquisition foncière finalisée fin 2021 Programme de travaux à définir courant 2022				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Analyse de l'utilisation : fréquence, nature d'activité et du public				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE : Axe du CRTE :	<i>Améliorer l'offre de logements sur le territoire</i> HABITAT
Action n°	24
Intitulé du projet	<i>Réhabilitation d'un immeuble à usage d'habitation</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Cet immeuble d'habitation est propriété de la Commune et a été construit avant les années 1950. Sans travaux de restauration important depuis plus de 20 ans, ce bâtiment est énergivore et doit faire faire l'objet d'amélioration de confort et d'accessibilité. La commune a pour projet d'améliorer l'accueil des bénéficiaires de ces logements et de réaliser d'importante économies d'énergies.
Partenaires	A ce jour, un diagnostic énergétique a été réalisé par ORVITIS et une convention est en cours d'analyse afin d'accompagner la commune dans ce projet. Autres partenaires : Région, Ademe

Coût prévisionnel	Le coût du projet sera défini prochainement, ainsi que son plan de financement.				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC/ EFFLIOGIS	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Objectif de réalisation de l'opération pendant la durée du mandat municipal				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Le site a une consommation énergétique de 166 kWhep/m2.an Les actions réalisées permettront d'arriver à une consommation énergétique réduite de près de 68% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 94%.				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Maintenir un haut niveau de services publics de qualité et de proximité</i>
Axe du CRTE :	ACCESSIBILITE
Action n°	25
Intitulé du projet	<i>Sécurisation de l'accès à la mairie</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Corpayer-la-Chapelle
Description générale du projet et objectifs attendus	A Corpayer-la-Chapelle, compte-tenu de la topographie et de l'état de la voie d'accès (AB157) à la mairie, il est nécessaire de prévoir un aménagement avec un sol roulant, confortable et anti dérapant afin de sécuriser et améliorer l'accessibilité.
Partenaires	Le Conseil Départemental via Ingénierie Côte d'Or assure la maîtrise d'œuvre. Des demandes de subventions ont été déposées via l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental (PSV – ADP)

Coût prévisionnel	Le projet est estimé à 9 555.60 € HT.				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☐ DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	9 555.60 €	20 %	1 911.12 €
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	9 555.60 €	25 %	2 388.90 €
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	9 555.60 €	55 %	5 255.88 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	9 555.60€
Calendrier	La consultation des entreprises doit s'effectuer au printemps 2022 pour des travaux courant 2022.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

...

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	Cohésion sociale territoriale
Action n°	26
Intitulé du projet	<i>Rénovation du centre-bourg</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Grésigny-Sainte-Reine
	Création d'un espace naturel sécurisé favorisant l'attractivité du village par la rencontre intergénérationnelle. <i>Mobilité douce</i> : confiner l'endroit hors circulation des véhicules à moteur <i>Végétalisation</i> : plantations conséquentes d'arbres et végétalisation en harmonie avec le minéral du lieu. <i>Désimperméabilisation</i> : Suppression des espaces bitumés et remplacement par de l'enherbement, pavages herbeux, zones sablées. <i>Réchauffement climatique</i> : création d'un îlot naturel de fraîcheur <i>Sociabilisation</i> : Création d'un espace de rencontre et jeux d'adultes au cœur de la place, transformation de l'abri bus en abri multigénérationnel, création d'un jardin d'enfants sécurisé <i>Accessibilité</i> : Création d'un parking PMR, places de parking ombragées délimitées hors du cœur de la place

	<i>Sécurité</i> : délimitation des lieux par rapport aux circulations (empreinte de la départementale et création d'accès des riverains, arrêt de bus scolaire, rue contiguë, parkings et accès riverains, place centrale intergénérationnelle, aire de jeux petite enfance).
Partenaires	

Coût prévisionnel	Travaux : 435 000 HT € MOE : 43 500 € Total : 478 500 €				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☐ DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	€	5.22%	25 000 €
	Aide Région BFC « ENVI »	☐ sollicité ☒ attribué	€	10.45%	50 000€
	Abondement plan de relance « ENVI »	☐ sollicité ☒ attribué	€	10.45%	50 000€
	Département 21 « Ecologique »	☒ sollicité ☐ attribué	€	19.86%	95 000€
	Département 21 « Voirie »	☒ sollicité ☐ attribué	€	3.13%	15 000€
	Département 21 « amendes de police »	☒ sollicité ☐ attribué	€	1.25%	6 000€
	Agence de l'eau « perméabilisation »	☒ sollicité ☐ attribué	€	27.17%	130 000€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	22.47%	107 500€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100%	478 500€
Calendrier	En 2021, la municipalité a réalisé un abri bus en lien avec la direction des mobilités, le département et les compagnies de transports et sécurisé la traversée de la place pour les enfants jusqu'à l'abri bus. La signalisation verticale des départementales 10 et 10^E, ainsi celle, rue de la Ville Amont ont été mises à jour avec l'aide technique d'Ingénierie Projet et la participation financière du département L'année 2022 verra la finalisation de l'aménagement de la place afin de lui redonner sa vocation de Place du village. La municipalité souhaite que ce lieu devienne un lieu de vie intergénérationnel et permette l'organisation de manifestations. Le stationnement devra être réfléchi au droit de l'église et des cheminements piétons seront créés. En 2023 /2024 sera réalisée la sécurisation de la traverse du village le long de la RD10 et 10 E et l'intégration de chemins piétonnier afin :				

	- de permettre aux piétons d'être en sécurité le long de la RD 10 et 10^E - d'aménager le carrefour de la RD 10 avec la rue de la Ville Amont (trafic important depuis la présence d'une pizzeria) - d'aménager le carrefour avec la RD 10 E - d'intégrer l'amorce des cheminements piétonniers derrière l'ancienne école et le long du rû. En parallèle à ces travaux de voirie seront réalisés en 2022 l'enfouissement des lignes électriques le long de la RD 10 (travaux figurant au programme du SICECO en 2022) ainsi que la vérification du réseau d'eau sur cette partie du village. La fibre fera également l'objet d'un enfouissement cette année-là.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Taux de désimperméabilisation : 83% à la phase DCE Planning : Respecté au 10/11/2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE	URBANISME
Action n°	27
Intitulé du projet	<i>Réaménagement d'espaces publics dans le quartier « Berthelot »</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet global – qui a vocation à s'inscrire dans plusieurs cadre (ORT, PVD, OPAH RU...) vise à la redynamisation complète d'un quartier de la commune : les champs couverts concernent en particulier la requalification d'espaces publics, l'habitat (habitat social et habitat « classique » avec une opération), la dynamique commerciale et économique, les déplacements doux et sécurisés. Si chaque aspect concourt à la cohérence du projet global ils ne peuvent pas tous être traités en même temps. Ce sont les dimensions requalification d'espaces publics qui font l'objet de la présente fiche.

	Les grandes lignes du projet global ont été arrêtées au terme d'une démarche participative construite autour d'ateliers avec les habitants (propriétaires, locataires, acteurs économiques) pendant toute l'année 2019. Pour la partie requalification d'espaces public, la démarche a fait apparaître l'intérêt de travailler sur plusieurs zones : La « place Roger Salengro » : aujourd'hui espace délaissé servant de parking « sauvage » à des semi-remorques la place a vocation à retrouver un rôle social au cœur du quartier avec des aménagements permettant son appropriation par les habitants, notamment en lien avec un lieu culturel attenant. La « place du pont des Romains » : aujourd'hui simple parking bitumé assez peu utilisé la place du Pont des Romain doit être réaménagée dans une double optique de limitation de l'imperméabilisation et de valorisation du pont des romains, inscrit au titre des monuments historiques. Un délaissé le long de la rue du pont des romains (dit « place intermédiaire ») : cet espace non organisé est devenu progressivement un parking sauvage pour bus. L'aménagement de cet espace permettra parallèlement de contribuer à renforcer la sécurité des mobilités sur la zone.
--	---

	La place « Diderot » intégrant la voie d'accès piéton au centre-ville : cet espace qui porte le monument aux morts de la « grande guerre » fait le lien entre 4 voies (Berthelot, Diderot, Chatrian et liaison avec le centre-ville)				
Partenaires	Démarche participative en concertation avec les riverains. Partenaires intéressés au dossier (ABF, financeurs, CAUE, etc...)				
Coût prévisionnel	1 130 000 € HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☒ DSIL	☒ sollicité attribué ☐	1 130 000 €	10 %	114 000 €
	Conseil départemental	☒ sollicité attribué ☐	1 130 000 €	3 %	30 000 €
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité attribué ☐	1 130 000 €	32 %	360 000 €
	Autre : LEADER	☒ sollicité attribué ☐	1 130 000 €	%	400 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité attribué ☐	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	1 130 000 €	20 %	226 000 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		1 130 000 €	100 %	1 130 000 €
Calendrier	Consultation des entreprises 1er trimestre 2022 Début de travaux avril 2022 pour une durée de 10 mois				
Indicateurs	Analyse de la fréquentation et des différents publics Bilan de concertation avec les riverains				

d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	
--	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Encourager les modes de déplacement doux</i>
Axe du CRTE :	MOBILITE
Action n°	28
Intitulé du projet	<i>Promouvoir la mobilité douce avec la réalisation du bouclage d'un réseau de pistes cyclables sur la commune</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Depuis plusieurs années, la commune de Venarey-Les Laumes met en avant la mobilité douce en réalisant un maillage de pistes piétons-cycles. Le présent projet permet de « boucler » le réseau existant en reliant la partie historique de la commune (dite « le village ») où arrive la piste contournant la commune sur flanc Sud-Sud-Est à la piste principale qui débute aujourd'hui à proximité du port du canal. Les travaux envisagés consiste en : une liaison sécurisée depuis le monument aux morts 14/18 à l'angle des rue

		Robespierre et V. Hugo jusqu'au canal une passerelle permettant la traversée sécurisée du canal et la connexion avec la véloroute le long du canal de Bourgogne et le début de la piste piéton cycle permettant d'accéder à la mairie, à la zone de loisir du nid à la caille ainsi qu'aux équipements sportifs et à la maison de santé. Cette opération s'inscrit dans la continuité des travaux de modernisation du port de Venarey-les Laumes et trouve sa place dans la stratégie territoriale portée aussi bien par la commune que la région Bourgogne-Franche-Comté de développement de mobilité douce et de tourisme vert (véloroute, canal de Bourgogne...).			
Partenaires		Partenaires intéressés aux dossiers (financeurs, service infrastructure du département, VNF)			
Coût prévisionnel	400 000 € HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☒ DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	400 000 €	36 %	144 000 €
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	€	%	30 000 €
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité ☐ attribué	400 000 €	44 %	175 000 €
	Autre : LEADER	☒ sollicité ☐ attribué	€	%	400 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€

	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt	400 000 €	20 %	80 000 €
		☒ fonds propres			
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		400 000 €	100 %	400 000 €
Calendrier	Consultation des entreprises 1er trimestre 2022 Début de travaux avril 2022 pour une durée de 9 mois				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Analyse de la fréquentation par la mise en place de comptages de cycles.				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous</i>
Axe du CRTE :	TOURISME
Action n°	29
Intitulé du projet	<i>Rénovation de la Chapelle Sainte-Reine</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Alise-Sainte-Reine
Description générale du projet et objectifs attendus	La chapelle Sainte-Reine, patrimoine communale classé monument historique doit faire l'objet d'une importante rénovation afin d'assurer la sécurité des usagers et du voisinages (toiture, électricité, etc...) mais également d'en assurer la préservation.
Partenaires	La DRAC nous accompagne dans la rédaction du cahier des charges pour retenir un maitre d'œuvre

Coût prévisionnel	Phase 1 : 250 000 euros (toiture et réfection de la sacristie) Phase 2 : 250 000 Phase 3 : 250 000 Phase 4 : 250 000				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	1 000 000€	20%	200 000 €
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué		%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	1 000 000€	20%	200 000 €
	Autre : _DRAC	☐ sollicité ☐ attribué	1 000 000€	50%	500 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	1 000 000€	10%	100 000 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		1 000 000€	100%	1 000 000 €
Calendrier	Janvier/ Février : Consultation MOE Octobre : consultation marché de travaux Janvier 2023 : début des travaux de la phase 1 Janvier 2024 : phase 2 Janvier 2025 : phase 3 Janvier 2026 : phase 4				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	VOIRIE
Action n°	30
Intitulé du projet	<i>Aménagement de la Grande rue</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Pouillenay
Description générale du projet et objectifs attendus	La municipalité a entrepris depuis plusieurs années de réaliser un assainissement collectif et la réhabilitation complète de son réseau d'eau potable. Ces gros travaux ont engendré des imperfections aux niveaux des chaussées et des trottoirs. Une première rue, la rue principale du village a été refaite en 2018. La municipalité projette la réhabilitation d'une seconde rue. Ce projet consiste : - à reprendre complètement le pluvial qui date de 1950, - à l'enfouissement des réseaux secs, qui ceux-ci sont très importants (électricité et téléphone), qui sont supportés par de nombreux poteaux implantés à droite comme à gauche. Cela représente une vraie

	toile d'araignées. - Les habitations étant toutes mitoyennes et en bordures de la voirie, des places de stationnements enherbées seront créées en face de chaque habitation. - Une chicane sera créée pour casser la vitesse dans cette rue qui est toute droite, très passagère et où la vitesse est élevée malgré la signalisation mise en place. - La réfection complète de la chaussée avec la pose de bordure pour la délimitation de celle-ci - Création d'un chemin piétonnier, qui reliera le canal de bourgogne et sa vélo-route à la place du village et des commerces et du projet d'espace pique-nique. - Des plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs seront plantées dans différents endroits ce qui donnera un air plus bucolique à cette rue. Le projet de cette rue qui est longue de 500M est au stade de l'avant-projet. Le descriptif est établi ainsi que l'estimatif des travaux. Ce projet se décomposera en 4 tranches. Le SICECO est maître d'œuvre de l'enfouissement des réseaux secs .
Partenaires	

Coût prévisionnel	Enfouissement des réseaux secs Pluvial Pose des bordures Place de parking Voirie Plantations				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	2022 : enfouissements des réseaux. 2023, 2024, 2025 : réfections du pluvial, création de places de parking enherbées, pose des bordures, Requalification de la chaussée et son enrobé, création du cheminement piéton, et des plantations				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Orientation stratégique n°	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous</i>
Axe du CRTE	CULTURE
Action n°	31
Intitulé du projet	<i>Création d'une micro-folie</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Venarey-Les Laumes
Description générale du projet et objectifs attendus	Le dispositif Micro-Folie est porté par le Ministère de la culture et a pour objectif de donner la possibilité à tous les citoyens de découvrir de manière numérique les œuvres d'art d'un certain nombre de grands opérateurs nationaux, qui ont été numérisées en très haute définition. Celles-ci peuvent ensuite être projetées, présentées, discutées notamment en directions des publics scolaires. A travers la création de ce dispositif, il s'agit de contribuer à proposer l'accès à la

	culture pour tous et pour tous les territoires.				
Partenaires	Etablissement public de la Villette, responsable du déploiement du projet et partenaires destinataires (éducation nationale par exemple).				
Coût prévisionnel	35 000 € HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué		%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	35 000 €	30 %	10 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	35 000 €	70 %	25 000 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	35 000 €
Calendrier	courant 2022 : acquisition des équipements et contractualisation des partenariats 2023 : déploiement du dispositif				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement	Fréquence de programmation Fréquence de renouvellement des œuvres Analyse de la fréquentation et des différents publics				

– Indicateurs de résultats	
---------------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	COHESION SOCIALE
Action n°	32
Intitulé du projet	<i>Création d'un espace accueil pour les jeunes enfants</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Pouillenay
Description générale du projet et objectifs attendus	Sur la commune nous avons créé un SIVOS avec les communes de La Roche-Vanneau, Marigny-le-Cahouët et Pouillenay. Nous avons construit un pôle scolaire en 2012 de 4 classes (90 élèves). Dans le même bâtiment la communauté de commune, qui en a la compétence, a ouvert le service périscolaire, et nous avons mutualisé certains espaces. Aujourd'hui nous connaissons un problème récurrent de places chez les assistantes maternelles. La collectivité, afin de palier à ce problème, travaille à l'étude de concert avec la CAF et les autres collectivités pour la création d'une micro-crèche de 12 places. Ce projet sera situé à proximité du pôle scolaire, ce qui fera un ensemble cohérent et homogène. De plus cela facilitera les familles d'avoir sur un même site ces services. Ce projet se situe sur un terrain de 1200m². Le bâtiment aura une superficie de 140 m².

		Il sera composé des différents espaces correspondants aux besoins et validé par la PMI. Ce bâtiment sera un bâtiment fabriqué en usine. Les travaux consisteront à : - l'aménagement d'une plateforme pour recevoir le bâtiment et ses fondations. - la création des réseaux secs et humides. - la créations des espaces extérieurs. - la pose du bâtiment.			
Partenaires					
Coût prévisionnel	Réalisation de la plateforme. Création des fondations. Créations des différents réseaux et raccordements. Aménagement extérieur. Pose du bâtiment.				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Dépense du permis de construire avril 2022. Début des travaux septembre 2022 Fin des travaux avril 2023				

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	
---	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE : Axe du CRTE :	<i>Encourager les modes de déplacement doux</i> MOBILITE
Action n°	33
Intitulé du projet	<i>Réhabilitation du chemin de l'Ouche, ancien chemin périphérique au village.</i>
Maître d'ouvrage	Mairie de Darcey
Description générale du projet et objectifs attendus	Il s'agit de la réfection d'un vieux chemin du village, actuellement en état d'abandon et dont la réhabilitation en promenade périphérique contribuerait grandement à raccorder le village à son espace rural naturel. Situé à l'interface exacte des prés de pâture et du bourg, ce chemin dédié aux piétons aurait l'effet unificateur que l'on accorde aux enceintes dans les villages fortifiés. Ce serait aussi un moyen pour désenclaver le lotissement conçu par la municipalité précédente et pour le rapprocher du centre bourg. Ce chemin est partiellement utilisé par les enfants du lotissement pour aller à l'école au cœur du village ou pour prendre le bus scolaire chaque jour.

	Cette réhabilitation demande des travaux de soutènement, de repavage, de redressement de murs de pierres sèches. Des demandes de réparation des soutènements ont déjà été formulées par les riverains. La municipalité conformément à ses habitudes avait inscrit ce projet dans son programme d'actions bénévoles. Mais sur l'intégralité des 650 m de longueur avec des interventions techniques particulière comme la reconstruction de murs en pierres sèches et le re-soutènement du passage, la contribution bénévole sera toujours insuffisante.
Partenaires	Ce chemin fait partie d'une étude engagée avec le CAUE étude qu'on a appelé "regard sur le développement de la commune". Ceci fait partie d'un projet global conçu en 5 ou 6 phases intitulée "Darcey côté jardins". Ce travail se fait en concertation avec l'UDAP et la DDT.

Coût prévisionnel	Environ 100 000€. <i>(L'étude étant peine commencée je n'ai pas de décompte ni de total plus précis)</i>				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☒ DETR ou ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Études 2013 Travaux 2013				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique.</i>
Axe du CRTE :	<i>COHESION SOCIALE</i>
Action n°	<i>34</i>
Intitulé du projet	<i>« Villages du futur » : Création d'un terrain multisport</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Alise-Sainte-Reine
Description générale du projet et objectifs attendus	Alise Sainte-Reine est une commune prisée des sportifs pour son cadre naturel et sa situation géographique. Trail Alésia, Trail Sombernon Alésia, randonnée Alésia organisée par l'USCVL sont autant d'événements sportifs qui rythment l'année de la commune. La commune souhaite réhabiliter le plateau sportif, réalisé dans les années 1970 à côté de l'école, en vue d'en faire une aire multisport favorisant la pratique sportive et les loisirs de toute la population. Ce projet est porté par un collectif de citoyen et par les enfants de la commune.
Partenaires	Ce projet a été l'un des premiers identifiés au cours des consultations effectuées dans le cadre de la démarche "Villages du futur"

		portée par la Région Bourgogne Franche Comté.			
Coût prévisionnel	Travaux : 45 000 euros H Equipement : 15 000 euros HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	30 %	18 000 €
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	30 %	18 000 €
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	20 %	12 000 €
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	60 000 €	20 %	12 000 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		60 000 €	100 %	60 000 €
Calendrier	Janvier 2022 : Etudes préalables avec les citoyens dans le cadre de villages du futur Juin : consultation Octobre : début des travaux				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous</i>
Axe du CRTE :	TOURISME
Action n°	35
Intitulé du projet	<i>Restauration générale de l'église Saint Genest – Phase 1</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Flavigny-Sur-Ozerain
	Situé au cœur du bourg médiéval de Flavigny, au cœur de l'Auxois, justement réputé pour son site pittoresque et son riche patrimoine médiéval, l'église Saint Genest reflète la riche histoire d'une communauté paroissiale qui fut florissante. L'édifice, construit au XIII ^{ème} siècle, agrandi et enrichi au XV ^{ème} et XVI ^{ème} siècles, adopte un parti tout à fait original d'une étroite nef à collatéraux surmontés de vastes tribunes destinées à accueillir les fidèles, pour pallier l'exiguïté du terrain disponible dans la cité enserrée dans ses murailles. Les riches familles bourgeoises qui fleurirent en ces lieux marquèrent tour à tour leur piété en ajoutant des chapelles et en ornant l'église d'œuvres d'art, où le statuaire occupe le premier

	rang. La Révolution semble être à peine passée par là, si l'on en juge par l'exceptionnelle richesse des collections : pas moins d'une centaine de sculptures et reliquaires sans compter tableaux et peintures murales, constituant un véritable trésor au sein d'un écrin architectural remarquable, classé Monument Historique dès la liste de 1840. La phase 1 de la restauration générale se décomposera en trois tranches, portant en priorité sur la restauration extérieure et la consolidation du beffroi, puis la mise en valeur intérieure en débutant par la travée du jubé à la charnière de la nef et du transept, qui est l'un des éléments les plus suggestifs ainsi que la chapelle Saint Jean-Baptiste, avant d'enchaîner sur le transept et les chapelles adjacentes.
Partenaires	L'étude-diagnostic de grande qualité a été très favorablement accueillie par Mme Cécile ULLMANN, Conservatrice Régionale des Monuments Historiques, avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Deux réunions préparatoires les 11 janvier et 24 février 2021, avec M. Frédéric DIDIER, Architecte, et les services de la DRAC, ont permis de définir le calendrier priorisé des travaux de la phase 1, et de décider de mener parallèlement une étude préalable à la restauration des objets mobiliers. Une première réunion en ce sens à eu lieu le 19/05/2021, en présence de : M. ALEXANDRE, CRMH pour les objets mobiliers et M. SONNET, Conservateur des Antiquités, notamment. La phase conception est en cours de finalisation pour une consultation des entreprises dès que possible. Un appel au mécénat populaire et d'entreprise est en cours d'élaboration, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Coût prévisionnel	Montant prévisionnel global hors taxes : 1 423 122,98 € Décomposé comme suit : - travaux : 1 172 000,00€ - maîtrise d'œuvre : 92 998,20€ - bureau de contrôle technique : 12 649,98€ - bureau de coordination SPS : 12 649,98€ - autres : hausses, imprévus et frais MO : 132 824,81€				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☒ DSIL	☒ sollicité ☐ attribué	1 423 125 €	11.46%	163 090€
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	1 423 125 €	20%	284 625€
	Conseil Régional BFC	☒ sollicité ☐ attribué	750 000€	20%	150 000€
	DRAC	☒ sollicité ☐ attribué	1 423 125 €	40%	569 250€
	Fondation du patrimoine à inclure dans l'autofinancement	☒ sollicité ☐ attribué	1 423 125 €	3.51%	50 000€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☒ emprunt ☐ fonds propres	1 423 125 €	14.49%	206 160€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		1 423 125 €	100%	1 423 125 €
Calendrier	Exercice 2021 ➤ Maîtrise d'œuvre : Conception (DAT à ACT) 43 657,00 € HT Exercices 2022-2023 - Tranche ferme : restauration extérieure ➤ Travaux : 412 000,00 € HT ➤ Maîtrise d'œuvre : Réalisation (VISA à AOR) 17 345,20 € HT ➤ Bureaux de contrôles et frais divers : 57 905,23 € HT Exercices 2023-2024 - Tranche optionnelle 1 : travée du jubé et chapelle St Jean-Baptiste ➤ Travaux : 357 000,00 € HT ➤ Maîtrise d'œuvre : Réalisation (VISA à AOR) 15 029,70 € HT ➤ Bureaux de contrôles et frais divers : 46 203,12 € HT Exercices 2024-2025 - Tranche optionnelle 2 : transept et chapelles de la Vierge, St Vincent et Ste Anne				

	➤ Travaux : 403 000,00 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Des actions à visée pédagogiques seront organisées durant la restauration générale, pour le public scolaire et étudiant notamment. La création d'une chapelle au Trésor est prévue. Une amélioration de la présentation sécurisée de la châsse des reliques de Sainte Reine sera intégrée au projet global d'optimisation de la visite du monument.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Faire du tourisme un facteur de développement et d'attractivité pour tous</i>
Axe du CRTE :	TOURISME
Action n°	36
Intitulé du projet	<i>Restauration de l'église Notre Dame</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Salmaise
Description générale du projet et objectifs attendus	Deux tranches de travaux sur la partie classée de l'église de Salmaise ont été réalisées en 1982 puis en 1988. Une étude sur les travaux restants à réaliser a été diligentée par le cabinet 2BDM (Frédéric Didier) et prévoit de poursuivre les campagnes de travaux précédentes et comprend la restauration des façades et des toitures du transept, du clocher et de l'absidiole Nord, ainsi que la restauration intérieure du transept et de l'absidiole Nord, ainsi que la mise en valeur du mobilier et la création d'un circuit touristique isolé de l'espace liturgique.
	La Drac et le cabinet d'architecte 2BDM, architectes du Patrimoine en la personne de Frédéric DIDIER. Christian SAPIN pour la partie archéologique.

Partenaires		Financeurs habituels : Drac, Région BFC, Conseil départemental ainsi que la Fondation du Patrimoine et/ou autres mécènes.			
Coût prévisionnel					
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué		%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	707 500€	20%	141 500€
	Conseil Régional BFC-	☐ sollicité ☐ attribué	707 500€	20%	141 500€
	Autre : _DRAC	☐ sollicité ☐ attribué	707 500€	40%	283 000€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☒ emprunt ☐ fonds propres	707 500€	20%	141 500€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		707 500€	100%	707 500€
Calendrier	Courant 2022 après diagnostic énergétique, avant-projet et marché de travaux courant premier semestre. Commencement des travaux fin 2022 début 2023.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALESIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique PATRIMOINE			
Axe du CRTE :				
Action n°	37			
Intitulé du projet	Réfection du mur de soutènement « Ruelle des Ouches »			
Maître d'ouvrage	Commune de Corpayer-la-Chapelle			
Description générale du projet et objectifs attendus	Le mur de soutènement de la ruelle des Ouches est dégradé depuis de nombreuses années et doit maintenant être reconstruit du fait de la circulation d'engins agricoles.			
Partenaires	Le Conseil Départemental via Ingénierie Côte d'Or réalise la maîtrise d'œuvre.			
Coût prévisionnel	Le projet est estimé à 13 029 € HT.			
	Financements publics concernés	montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement

Plan de financement <i>Inconnu à l'heure actuelle</i>	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☒ sollicité ☐ attribué	13 029 €	50 %	6 514.50 €
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	13 029 €	50%	6 514.50 €
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		13 029€	100%	13 029 €
Calendrier	La consultation des entreprises doit s'effectuer au printemps 2022.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Maintenir un haut niveau de services publics de qualité et de proximité</i>
Axe du CRTE :	PATRIMOINE COMMUNAL
Action n°	38
Intitulé du projet	<i>Réfection du mur du cimetière et aménagement de l'accès</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Corpayer-la-Chapelle
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce projet comporte 2 volets principaux : - réfection des murs en pierres sèches - agrandissement et aménagement du terrain et accès
Partenaires	La MICA (Conseil départemental) et le CAUE nous ont apportés conseils et propositions d'aménagement. L'association Sentiers a été sollicitée dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion développé par le CD. La réfection du mur est validée partiellement pour 2022 et le reste serait reporté en 2023.

Coût prévisionnel	Pas de coût réel pour le moment, suites aux études on pourrait prévoir approximativement 50 000 euros.				
Plan de financement <i>Inconnu à l'heure actuelle</i>	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Calendrier	Les travaux des murs seront prévus pour 2022, pour les autres travaux nous lancerons les études à la fin du 1 ^{er} semestre 2022.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Encourager les modes de déplacement doux</i>
Axe du CRTE :	VOIRIE
Action n°	39
Intitulé du projet	<i>Reconstruction du mur de soutènement de la VC102</i>
Maître d'ouvrage	Commune d'Hauteroche
Description générale du projet et objectifs attendus	Le mur actuel est en réalité le mur d'une ancienne grange qui sert de soutien à la VC102. Il a été constaté que ce mur commençait à bouger dû au terrain, le poids des véhicules (principalement machine agricole) empruntant la VC102 et sur le fait que ce n'est pas un mur de soutènement. Ce projet est un enjeu de sécurité routière et publique car le mur peut s'effondrer sur le terrain d'un particulier. Le projet consiste donc à reconstruire totalement le mur de soutènement de la VC102 avec la contrainte des réseaux enfouis (EDF) qui longent le mur.
Partenaires	L'avant-projet a été réalisé et l'étude est en cours de réalisation (par le bureau d'étude TMI). L'avant-projet et l'étude sont subventionnés à 43% par la DETR

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel relève des dépenses d'investissement : Maitrise d'œuvre : 8 000€ HT Travaux Maçonnerie : 80 000€ HT				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	88000€	50%	44000€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	88000€	30%	26400€
	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	88000€	20%	17600€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		88000€	100%	88000€
Calendrier	Nous attendons la finalisation de l'étude du projet de reconstruction du mur de soutènement de la VC102 pour fin 2021 – début 2022. Les demandes de subventions seront réalisées en 2022 (Etat – Conseil Départemental..) en 2022 ainsi que le MAPA. Pour une réalisation des travaux en 2023.				
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE -

Enjeux du CRTE	<i>Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs, accompagner à la transition numérique et valoriser le "local"</i>
Axe du CRTE	ENVIRONNEMENT
Action n°	40
Intitulé du projet	<i>Création d'un local de commerce ou de service</i>
Maître d'ouvrage	Mairie de Darcey
	En 2020, la Commune de Darcey a passé une convention de coopération avec le SICECO pour réaliser un pré diagnostic énergétique, préalable indispensable à la réhabilitation de ses locaux municipaux. Cette étude lui donna un aperçu des efforts à accomplir pour que la performance énergétique de ses établissements corresponde aux objectifs nationaux de transition énergétique en termes de confort et de consommations.

	Deux de ces locaux sont actuellement libérés de toute occupation et constituent une priorité dans l'exécution du programme énergétique envisagé avec le SICECO : l'ancienne agence postale située au 5 place des Écoles et le logement municipal situé au 3 Place des Écoles. Les bâtiments correspondants sont contigus à la mairie. Les combles existants sur le logement étant mitoyens à l'un des bureaux de la mairie offrent une opportunité de passage pour une extension destinée au rangement des archives municipales. Dans le cadre de la réhabilitation radicale exigée par les objectifs de transition énergétique le conseil municipal, en sa séance du 24 janvier 2022, a considéré opportun de créer à proximité de la mairie un espace municipal de commerce ou de service public. Outre l'amélioration de la consommation énergétique, le programme poursuivra les mêmes perspectives de revitalisation du centre bourg que celles qui ont motivé la création récente du commerce multiservice. Dévolu à une telle activité, ledit local fera de la même façon l'objet d'un bail commercial.
Partenaires	Etat

Coût prévisionnel	Sur une surface utile d'environ 115 m², avec un dégagement extérieur en pleine terre de 140 m², une première étude de faisabilité a été réalisée par l'architecte Leslie David. Cette étude qui confirme trois autres esquisses établies préalablement apporte une première conclusion financière au dossier. Le coût d'objectif est estimé globalement à environ 277 315 € HT dont 220 000 € HT pour les travaux et 57 315 € HT pour les dépenses annexes (Moe, BCT+SPS+DIAG+ADO) soit 332 778 € TTC. Le coût de la maîtrise d'œuvre inclut dans ce montant est estimé à 26 700 € HT																																																	
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> ☒ DETR ou ☒ DSIL </td><td> sollicité ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>Conseil départemental</td><td> ☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>Conseil Régional BFC</td><td> ☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>Autre : _____</td><td> ☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>Autre : _____</td><td> ☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>Autre : _____</td><td> ☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐ </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td> ☐ emprunt ☐ fonds propres </td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr> </tbody> </table>					Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement	☒ DETR ou ☒ DSIL	sollicité ☐ attribué ☐	€	%	€	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€	Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€	Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€	Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€	Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€
Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement																																														
☒ DETR ou ☒ DSIL	sollicité ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
Autre : _____	☐ sollicité ☐ ☐ attribué ☐	€	%	€																																														
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€																																														
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€																																														
Calendrier	Études 2022 Travaux 2022/23 La commune de Darcey envisage de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération au mois d'avril 2022 après consultation de trois agences d'architecture.																																																	

	L'approbation du projet, incluant l'obtention du permis de construire et la constitution du dossier de consultation des entreprises, interviendra au début du troisième trimestre 2022, c'est-à-dire quand sera possible de déposer une demande d'aide financière sur la plateforme de DETR.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE

Enjeux du CRTE :	<i>Valoriser la qualité de vie sur le territoire pour inverser la courbe démographique</i>
Axe du CRTE :	ENVIRONNEMENT
Action n°	41
Intitulé du projet	<i>Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique, fibre, le long de la D10, route de Dijon et route d'Alésia.</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Gissey-Sous-Flavigny
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce projet d'enfouissement des lignes électriques et des lignes téléphoniques le long de la D 10 constitue la première phase d'un projet global de réaménagement de la place du village de Gissey-sous-Flavigny et des 2 départementales qui la traversent :D 10, D10E, place de la Croix. (voir fiche action CRTE n°). Pour ce qui concerne la D 10, l'enfouissement des réseaux : électriques, téléphoniques et fibre est un préalable aux travaux de voirie de sécurisation : aménagement d'un chemin

	piétonnier, aménagement des carrefours D10 et D10E, D10 et rue de la Ville Amont. Ce projet répond à plusieurs préoccupations : En premier lieu, une <i>préoccupation sécuritaire</i>. La D10 est en effet très passagère et la circulation des camions, des engins agricoles y est dense. Le risque est réel de voir les fils électriques et téléphoniques arrachés comme cela a été le cas en juillet 2021 privant le bas du village d'électricité et de téléphone. Une <i>préoccupation de modernité et d'opportunité</i>, ensuite, puisque la fibre devant être installée en 2022, tous les fourreaux et câbles pourront, ainsi être enfouis. Une <i>préoccupation environnementale</i>, également, motive le projet. Le remplacement de l'éclairage public, par des sources lumineuses plus économes réduira la consommation d'électricité pour la commune et sera moins agressif pour la faune nocturne (oiseaux, chauves-souris). Enfin un <i>critère esthétique</i>, qui est le critère essentiel pris en compte par la commission « Réseaux électriques gaz naturel et communications électroniques » pour retenir un projet d'enfouissement Il est à rappeler que Gissey-sous- Flavigny, village médiéval a une grande-richeesse patrimoniale et culturelle (église du 12^{ème} siècle, croix classée sur la place du village, manoir du 17^{ème} siècle, maison de garde en toit de laves...)
Partenaires	- SICECO

		- Etat sollicité via le CRTE			
Coût prévisionnel	148 000€				
Plan de financement	Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
	☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué		%	€
	Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	20%	€
	Conseil Régional BFC-	☐ sollicité ☐ attribué	€	20%	€
	Autre : _DRAC	☐ sollicité ☐ attribué	€	40%	€
	Autre : _CISECO	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
	AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☒ emprunt ☐ fonds propres	€	20%	€
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100%	€
	Calendrier	L'étude de faisabilité et les travaux d'enfouissement seront réalisés en 2022 - Etude : février 2022, - Enfouissement et câblage : printemps-été 2022			
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats					